CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2012

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 12 juin 2012

Intervention du Président de la République devant l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental

---

Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

---

SOMMAIRE

INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DEVANT L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.....5
Discours d'accueil de Jean-Paul Delevoye, Président du Conseil économique, social et environnemental 5
Allocution de François Hollande, Président de la République 9

DROITS FORMELS/DROITS RÉELS : AMÉLIORER LE RECOURS AUX DROITS SOCIAUX DES JEUNES.....20

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....20

ALLOCUTION DE MME FOURNEYRON, MINISTRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE 29

DISCUSSION DES AMENDEMENTS 32

DISCUSSION GÉNÉRALE.....32
Artisanat - Mme Foucher.....32
CFTC - M. Coquillion 33
UNSA - M. Grosset 34
CGT - Mme Vagner.....36
Associations - Mme Prado.....37
CGT-FO - Mme Boutaric 38
Entreprises - Mme Castera 39
Personnalités qualifiées - Mme Grard 40
Personnalités qualifiées - Mme El Okki 42
CFDT - Mme Briand 43
Coopération - Mme Rafaël 44
Professions libérales - M. Capdeville 45
CFE-CGC - Mme Weber.....47
Outre-mer - M. Galenon 48
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Prévost....49
Agriculture - M. Pelhate 50
Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet 51
UNAF - Mme Basset 53
Mutualité - M. Beaudet.....54
Personnalités qualifiées - Mme du Roscoät.....55

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....56

ANNEXES 59
Annexe 1 : Amendements déposés sur le projet d'avis *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*.....61
Annexe 2 : Suite donnée par la section des affaires sociales et de la santé aux amendements déposés sur le projet d'avis *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*.....63
Annexe 3 : *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes* - Diaporama illustrant les propos de M. Antoine Dulin, rapporteur 65

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à 15h05

M. le Président. Je déclare la séance ouverte.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DEVANT L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Discours d'accueil de Jean-Paul Delevoye, Président du Conseil économique, social et environnemental

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants syndicaux, associatifs et environnementaux, Monsieur le Président du Comité économique et social européen, Messieurs les Présidents des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, Mesdames et Messieurs les conseillers, au nom de tous les membres du Conseil économique, social et environnemental, je vous souhaite, Monsieur le Président, la bienvenue et vous présente tous nos vœux de réussite pour votre mandature.

La campagne électorale n'a pas effacé les attentes et les inquiétudes de nos concitoyens, qui sont à la fois lucides sur les défis à affronter, mais incertains quant à leur capacité à les surmonter, à la fois désireux de changer un système épuisé, mais pessimistes quant à leur avenir collectif et méfiants envers celles et ceux qu'elle mandate pour le construire.

La réalité s'impose à tous : est-ce la croissance qui tuera la dette ou la dette qui tuera la croissance ? L'Europe va-t-elle exploser sous la sanction des marchés ou l'irritation des peuples ? Le sommet de Rio+20 ne sera-t-il que le constat d'échec au regard des objectifs fixés ou, enfin, la concrétisation de promesses toujours repoussées ? Les hivers de la démocratie succéderont-ils aux printemps arabes ?

Monsieur le Président de la République, chacun des membres du Conseil économique, social et environnemental, qu'il soit issu du mouvement associatif, écologiste, syndical, mutualiste, coopératif, qu'il représente les jeunes, les agriculteurs, les artisans, les salariés, le monde de l'entreprise, les métropolitains et les domiens, appréhende la gravité de la situation, sent ou pressent que tout peut arriver, même le pire, et mesure la responsabilité qui est la sienne pour aider la France, l'Europe, à surmonter les défis dont l'ampleur et la proximité sont parfois ou souvent sous-estimés.

Les événements écrivent les plus belles pages de l'histoire politique, les circonstances façonnent et grandissent les hommes politiques. Winston Churchill avait coutume de dire que « le politique pense à sa prochaine élection lorsque l'homme d'État pense à la prochaine génération. » Nous avons une responsabilité collective vis-à-vis de notre jeunesse, thème qui vous est cher et auquel nous consacrerons la seconde partie de notre séance plénière cet après-midi. Et nous n'avons pas à être fiers du bilan à leur égard, cumulant dette financière, écologiste, sociale, et peut-être aussi morale.

Cette responsabilité impose de cultiver nos convergences plutôt que d'attiser les braises de nos différences, de laisser la lucidité et le courage guider nos actions et nos réflexions, quitte à bouleverser nos idéologies, nos analyses, nos intérêts.

Sacrifier l'avenir pour prolonger le confort du présent ne nous honore pas. Le futur n'apparaît plus comme le prolongement du temps présent, mais comme sa remise en cause. Les uns et les autres, liés par nos intérêts personnels, catégoriels, corporatistes, parfois prisonniers de notre confort intellectuel ou matériel, défendons alors avec plus de vigueur encore ce système que nous savons pourtant dépasser.

Notre difficulté à anticiper, à écrire, à accompagner un changement devenu nécessaire n'est pas sans conséquence et augmente les risques de rupture de nos sociétés. Je suis convaincu que notre société n'est pas en crise, mais en métamorphose, et que derrière l'ancien système, percent avec douleur et discrétion de nouveaux modèles.

Notre contrat social, fondé sur une économie de plein-emploi et une notion d'actifs strictement économiques, doit être repensé. Les nouvelles croissances, dans le domaine de l'immatériel, de la technologie, de l'environnement, vont bouleverser les donnes économiques. Notre système éducatif ne pourra uniquement reposer sur la transmission verticale du savoir sans chercher à éveiller les consciences. La raréfaction des ressources naturelles doit nous amener à revoir nos pratiques tout en assurant notre indépendance énergétique et alimentaire.

Or, ces mutations apparaissent aujourd'hui trop souvent comme le chemin expiatoire après trente années d'insouciance. Elles sont et doivent être un chemin d'espérance vers un monde nouveau. Il nous faut aujourd'hui rechercher une forme de résilience pour anticiper les transformations nécessaires avant d'atteindre le point de rupture. La cohésion et la vitalité sociales sont alors primordiales pour résister à ces perturbations sévères.

La France a toujours mis sa puissance au service de son indépendance, garante de son modèle de société. Il n'est donc pas uniquement question de défendre un pouvoir, par nature éphémère, mais de continuer à faire vivre des valeurs à vocation universelle, à faire exister un modèle de société, partagé entre un espace public où chacun vit librement selon des règles communes, et un espace privé où chacun vit selon ses propres règles.

Notre société est en panne d'une utopie positive, d'une espérance collective, d'un chemin à emprunter pour regagner la grandeur des causes. Les équations de la République sont à redéfinir. Le parcours républicain, offrant à chacun une place et un avenir à la mesure de ses potentialités et de sa détermination, se trouve en concurrence avec des parcours parallèles assurant une réussite économique rapide, une respectabilité par la force, mais se nourrissant de la misère humaine, et parfois de l'impuissance de la République.

Le ciment républicain qui gomme les différences et les origines pour unir les individus d'inégales facultés, mais d'égale dignité, s'effrite. « Comment faire vivre ensemble des hommes et des femmes de plus en plus hétérogènes ? », s'interrogeait Rosanvallon. Notre société est tiraillée entre un désir d'uniformité et le respect de la diversité, entre un avenir européen et un attachement national, entre la confiance et la méfiance. Elle hésite entre les différents modèles de croissance, entre les exigences de son économie et de sa protection sociale. Ses territoires se morcellent entre une expansion urbaine et un difficile renouveau rural, entre les identités nationales et régionales, entre une volonté de centralisation et une appétence pour le local.

Monsieur le Président de la République, le décrochage de la performance économique et sociale, pire, le découplage entre la performance économique et la performance sociétale, nourrissent la révolte des sociétés. Outre-Atlantique, les étudiants sont parmi les plus endettés ; le rêve américain d'un pays de propriétaires est devenu cauchemar depuis la crise des *subprimes*, et ce pays se fragmente entre territoires et communautés et n'offre un espoir qu'aux bien-portants et à ceux qui ont un emploi.

Je rencontrais, la semaine dernière, un éducateur entouré de jeunes mineurs en déshérence âgés de 10 à 13 ans, cassés, qui les invitait à se projeter dans l'avenir. À ma surprise, le rêve qu'ils exprimaient était : une maison, un travail, une famille. Ce rêve va-t-il s'éloigner ou allons-nous leur permettre de l'exaucer ?

Les marchés sont inquiets, moins par le montant de la dette que, quelquefois, par l'absence de la volonté politique de la réguler. Rassurer les peuples est devenu aussi essentiel que rassurer les marchés, face à un système qui véhicule plus de souffrances que d'espérances et dans lequel le quotidien est devenu un combat obscurcissant toute perspective d'avenir.

Toutes ces préoccupations, Monsieur le Président de la République, sont au cœur des travaux du Conseil économique, social et environnemental ; cet après-midi sur les droits sociaux des jeunes, demain sur la dette, il y a peu sur la formation professionnelle, la compétitivité, le sommet de Durban, le G20, Rio + 20, bientôt sur l'enseignement supérieur et la transition énergétique et l'efficacité énergétique.

Notre chemin est tracé. Nous souhaitons travailler autour de la notion du progrès soutenable. Comment repenser notre solidarité quand la croissance est faible ? Comment repenser notre croissance dans les limites des ressources de la planète ? Comment repenser l'Europe comme projet politique dépassant les souverainetés nationales ?

Monsieur le Président de la République, les choix que vous devrez effectuer avec votre gouvernement sont redoutables, mais vous n'avez rien à redouter s'ils sont justes et pertinents et, surtout, si les Français en comprennent les enjeux. Nous vivons tous sous la pression des émotions de l'urgence quand l'avenir appelle vision à long terme et conviction. Seule la vision peut nourrir un projet ; seul un projet peut entraîner une adhésion populaire, et donc une responsabilité collective et citoyenne qui s'alimente de débats, de confrontations, d'expertises et qui rejette le calcul.

Le crédit de la parole publique passera par la qualité et l'objectivité des expertises publiques. Notre démocratie a besoin de temps, de lieux de dialogue neutres et indépendants pour s'affranchir des postures du conformisme, de l'hypocrisie et retrouver apaisement, confiance mutuelle, esprit d'innovation. Notre démocratie a besoin d'enrayer la spirale du conflit ou des acteurs en faiblesse viennent chercher une tribune et y abandonnent leur crédit. Notre démocratie a besoin de s'extraire de la dictature de l'urgence et de l'émotion pour retrouver vision et pensée stratégique à long terme.

C'est le débat public qu'il faut instaurer et le Conseil économique, social et environnemental, force de propositions de la société civile organisée, est prêt et y contribue. Il peut être ce lieu destiné au temps long et au dialogue permanent, ce lieu où l'on construit collectivement la France de demain, ce lieu où l'on s'efforce de concilier la performance économique, la performance sociale, la performance environnementale, ce lieu rare et peut-être unique, où la culture du dialogue permet de n'exclure aucun sujet, même le plus délicat. Ce lieu autour de la citoyenneté qui peut répondre à la demande croissante de nos concitoyens de participer à la décision publique, car la solidité des institutions ne passera pas uniquement par leur légitimité, mais par la vitalité du débat citoyen qu'elle parviendra à nourrir.

Vous avez affirmé, Monsieur le Président de la République, votre attachement à la concertation, au rôle des corps intermédiaires, votre volonté d'apaisement et de dialogue : le Conseil économique, social et environnemental est prêt à relever le défi, le défi de la mobilisation et de la réconciliation. Vous aspirez à une gouvernance moderne et modeste en résonance avec les souhaits et, parfois, en réponse aux écœurements de nos concitoyens. L'assemblée réunie devant vous, dans sa configuration de séance plénière, partage vos préoccupations et a déjà réalisé d'importants efforts en ce sens pour plus de transparence. Nous avons engagé des actions pour conjuguer notre légitimité institutionnelle et notre utilité citoyenne. Une étude interne, bientôt finalisée, tend à prouver qu'un tiers des propositions émises par le Conseil sur les dix dernières années a été pris en compte dans la loi et le règlement.

Respectant la parité, ayant intégré les représentants des mouvements étudiants, de la jeunesse, de la protection de l'environnement nous pouvons, depuis la révision constitutionnelle, être saisis par les Présidents des deux assemblées. À ce titre, nous avons une saisine en cours sur le coût de l'autisme - je m'en suis ouvert avec M. le Premier ministre -, mais nous pouvons aussi être saisis par pétition citoyenne, certes avec un seuil de cinq cent mille signatures, qui est un signe plus de façade que de réalité et qu'il conviendra probablement d'abaisser.

Par votre présence aujourd'hui, dans cet hémicycle, par votre souhait qu'en ce lieu du Palais d'Iéna se tienne la conférence sociale des 9 et 10 juillet vous témoignez, Monsieur le Président, de votre considération pour notre assemblée mais, aussi, pour ces lieux neutres et indépendants dans lesquels vous souhaitez que s'engage un dialogue plein de respect mais, aussi, plein de conviction, guidé par le seul souci de l'intérêt général et de l'avenir de notre pays.

Notre conseil est une institution moderne, utile en ces temps tourmentés, amenée à jouer un rôle croissant pour restaurer la vitalité sociale que j'évoquais tout à l'heure et qui me semble une des conditions nécessaires et indispensables pour notre destin commun. Nous sommes, Monsieur le Président de la République, désireux de vous entendre.

(Applaudissements)

Allocution de François Hollande, Président de la République

M. François Hollande, Président de la République. Monsieur le Président, Monsieur le Premier ministre, Mesdames, Messieurs les ministres, Monsieur le Président du Comité économique et social européen, Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'abord, Monsieur le Président de m'avoir invité au lendemain de l'élection présidentielle, à la veille du second tour des élections législatives, à un moment où le pays sort d'un grand débat citoyen, de m'avoir invité ici dans votre assemblée, celle qui permet le dialogue.

Je tenais à m'exprimer devant vous au début d'un mandat, celui qui m'a été confié par le peuple français, dans un contexte particulièrement difficile au plan européen, avec une crise de l'euro qui n'en finit pas et qui peut menacer non seulement la cohésion entre nos pays mais aussi le pacte que nous avons noué au sein même de l'Union européenne. Vous m'invitez aussi avant des décisions qu'il conviendra de prendre au Parlement, au sommet de l'État, dans la négociation avec les partenaires sociaux pour assurer l'avenir de notre pays. Et je voulais à travers votre invitation honorer le défi que vous m'aviez lancé : exprimer devant vous les grands choix qui attendent notre pays.

Il y a d'ailleurs une certaine logique à entreprendre cette démarche ici au Palais d'Iéna car votre Conseil atteste par l'exemple que notre Nation peut être réunie, rassemblée non seulement au-delà de ses différences, que je vois ici devant moi, mais à travers elles. Vous êtes l'une des expressions de la vitalité de notre société, de la variété de ses formes, de la multiplicité des engagements, des sensibilités. Au Conseil économique, social et environnemental s'agrègent toutes les France qui font la France.

La France du travail d'abord qui veut concilier justice sociale et performance économique.

La France des salariés dont je sais la grande qualification et en même temps dont je mesure les attentes et parfois les inquiétudes.

La France des entreprises dont je connais les performances mais aussi les difficultés face aux défis de l'économie mondialisée.

La France des agriculteurs, des commerçants, des artisans, des professions libérales, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, vous tous devant moi.

La France de l'engagement, celle du mouvement associatif, du mouvement familial, des bénévoles. À cette France-là je veux exprimer aussi ma reconnaissance, ma volonté d'explorer toutes les pistes qui permettront d'instituer enfin un véritable statut pour les bénévoles même si les bénévoles ne demandent rien d'autre que de servir leur pays et en même temps peuvent-ils échapper à toute protection et à toute reconnaissance ?

Je suis devant la France des territoires, à travers les Conseils économiques, sociaux et environnementaux des régions et je tiens également à ce que la force de leurs propositions soit mieux utilisée, mieux organisée.

La France de toutes les générations, des plus jeunes à ceux qui représentent les plus anciens, l'alliance des âges que j'ai revendiquée tout au long de ces derniers mois. Car mon ambition dans ce quinquennat c'est de faire que dans notre France les enfants vivent mieux que leurs parents, faire en sorte que la génération qui arrive puisse réaliser le rêve de celle qui s'efface où en somme le mot, la notion même de progrès retrouvera tout son sens. Le Conseil économique, social et environnemental joue déjà par sa composition, par ses travaux et je viens interrompre l'examen d'un rapport, je vous présente mes excuses, surtout sur la jeunesse, mais le Conseil traduit l'esprit, celui du dialogue et un rôle irremplaçable, celui du rassemblement. Ce rôle peut encore se renforcer d'abord parce que, j'en suis sûr, le Parlement tel qu'il sera renouvelé pour l'Assemblée nationale la semaine prochaine aura tout avantage à mieux articuler ces travaux avec ceux du Conseil.

Je ne suis pas là pour donner la leçon mais il pourrait y avoir des saisines plus fréquentes, il pourrait y avoir des rapporteurs, ceux de votre assemblée, qui puissent être entendus par les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat. De même, le lien entre votre assemblée et nos concitoyens peut-il être simplifié. Vous l'avez évoqué, Monsieur le Président : une loi organique, celle du 27 juin 2010, a bien introduit la possibilité d'une saisine directe mais avec un seuil si élevé, 500 000, que ce droit nouveau est resté lettre morte. Pourquoi ne pas

abaisser ce seuil ? Pour ce qui me concerne, j'y suis prêt. Mais pour ce qui relève de ma propre responsabilité, celle du Premier ministre, les membres du gouvernement auront là aussi toute liberté, voire même si elle peut être sollicitée davantage, pour venir présenter le bilan de leur action devant votre Conseil. Mais je suis le chef de l'État et je viens vous dire ma conception de l'Etat dans la place qui est la sienne pour permettre à notre Nation de retrouver confiance.

L'État c'est l'instance qui oriente, qui arbitre et qui dans bien des domaines décide. L'État c'est une puissance, ce n'est pas la seule, protectrice, anticipatrice, redistributrice. Elle garantit l'idée même du bien commun par-delà la confrontation des égoïsmes ou des corporatismes ou l'exubérance des attentes parfois irraisonnées. L'État c'est la référence collective, l'incarnation de l'intérêt général même si l'État ne détient pas par lui-même le monopole de l'intérêt général. Car l'État est au service de la Nation, il n'est pas la Nation à lui seul. Et l'État ne peut pas prétendre tout faire tout seul s'il ignore la multiplicité des organes qui constituent le corps vivant, le corps social, alors il se condamne à l'inefficacité et parfois même à l'impuissance. L'État doit être respecté, à condition qu'il respecte les autres partenaires.

Les collectivités locales : c'est dans cet esprit que j'ai annoncé, et je réaffirme cet engagement ici devant vous, une nouvelle étape de la décentralisation. François Mitterrand avait eu ce bon mot de rappeler que la France avait eu besoin de la centralisation pour se faire et qu'elle avait maintenant besoin de la décentralisation pour ne pas se défaire, et c'est encore vrai aujourd'hui. Mais nous devons faire le clair sur les différents niveaux d'administration, sur les modes de financement, nous devons donner une plus grande lisibilité à notre organisation territoriale et confier davantage de responsabilités à celles et ceux qui sont au plus près de nos concitoyens.

Les régions devront, au-delà de leurs compétences aujourd'hui reconnues, avoir davantage de moyens pour l'intervention en matière de transport, de formation professionnelle, et je veillerai avec le Premier ministre à ce qu'elles soient associées à la gestion de la Banque publique d'investissement. Les départements, et il y a encore quelques semaines je présidais la destinée de l'un d'entre eux, doivent essentiellement se tourner autour des politiques de solidarité et de proximité. Mais nous avons aujourd'hui de nouvelles collectivités qui ont surgi de la réalité de la vie, les métropoles, les agglomérations qui doivent être des leviers de croissance. Les territoires, à condition qu'on leur apporte confiance, peuvent être des facteurs de mobilisation mais, ils ne doivent pas organiser une administration qui se surajouterait à toutes les autres.

L'État doit également respecter les partenaires sociaux car la démocratie doit avoir à la fois le sens de l'urgence, répondre aux sollicitations des citoyens, mais aussi le sens de la patience pour agir bien et dans le long terme. L'enjeu est bien là et ce n'est un paradoxe que d'apparence : pour répondre à l'urgence, mieux vaut prendre son temps, celui de la concertation et de la réflexion. Le temps de transformer les idées en projets et les projets en actes, cela s'appelle le dialogue. Le dialogue n'est pas un problème, il n'est pas non plus la solution, il est le point de passage. Il n'est pas un obstacle sur le chemin des décisions, il permet de les prendre librement, de les assumer pleinement et surtout de les

appliquer efficacement. Les économies les plus robustes sont celles qui ont été capables de tisser cette confiance et d'organiser ce système de relations sociales fondé sur la négociation. Je m'y suis engagé devant les Français et donc le dialogue social ne sera pas réservé à des moments d'exception ou à des réponses à des manifestations - ça peut être le cas - ou à des sommets convoqués pour la circonstance, non, le dialogue doit être un processus constant et cohérent. Et c'est la raison pour laquelle j'ai proposé de l'inscrire dans la pratique, celle que mettra en œuvre le gouvernement, mais aussi dans la lettre de notre Constitution. Aucune loi, plus exactement aucune proposition ou aucun projet de loi modifiant le statut, les conditions de vie au travail, les salariés et leurs droits mais également les entreprises ne devra être établi ni adopté sans une étroite concertation préalable avec les organisations qui les représentent. C'est d'ailleurs tout l'esprit de la grande conférence sociale qui va se réunir ici, quel plus beau symbole, réunissant donc État et partenaires sociaux. Ses conditions d'organisation ont été précisées par les rencontres que le Premier ministre a menées avec les partenaires sociaux. Un programme de travail a été présenté, un agenda sera discuté sur la base de grands objectifs que nous avons à poursuivre les uns et les autres à nos niveaux de responsabilités.

Au premier rang de nos priorités il y a l'emploi. Trop de Français, quatre millions, sont privés d'emploi et combien d'autres vivent en contrat précaire, en temps partiel, très éloignés des formes que nous souhaitons pour le salarié. Et pour la valeur travail qui est une valeur républicaine, l'emploi des jeunes et des seniors constituera notre responsabilité la plus immédiate. C'est l'idée du contrat de génération, lutter d'un même mouvement contre le chômage des jeunes et contre la mise à l'écart des seniors de l'entreprise. Nous devons assurer cette alliance des âges, cette transmission des savoirs, des expériences. C'est la condition non pas pour faire baisser le chômage, il y faudra de la croissance, mais pour permettre la valorisation de ce que certains appellent le capital humain et qui n'est rien d'autre que la force que nous pouvons mettre à la disposition de l'économie française, celle du travail. D'autres sujets seront abordés, et vous y avez fait vous-même référence, Monsieur le Président : souffrance au travail, santé au travail, conditions de travail, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il y aura également le thème de la protection sociale, les retraites, dans la perspective du rendez-vous qui a été fixé en 2013, mais également de la santé sur laquelle nous aurons aussi à réfléchir dans son mode d'organisation, dans son financement, dans la qualité des prestations, dans le droit pour chacun de pouvoir y accéder.

J'attacherai aussi du prix, et le Premier ministre y sera particulièrement attentif, à la question de la sécurisation des parcours professionnels. Nous savons bien qu'il y a des mutations, qu'il y a des mobilités, qu'il y a des aléas dans la vie économique. Mais nous ne sommes pas là pour les empêcher, les interdire-parfois pour les prévenir, pour les freiner. Mais en même temps, il y a une mobilité organisée et nous ne pouvons pas accepter qu'il y ait des salariés qui soient écartés de la vie au travail, sans qu'il y ait l'anticipation, la préparation et l'élévation, de façon à ce que d'une mauvaise décision, puisse sortir une mutation utile pour l'économie et pour le salarié.

Autre sujet de la conférence sociale, le développement de la formation tout au long de la vie et également le redressement productif, c'est un grand thème qui est sorti de la campagne présidentielle et qui a été d'ailleurs évoqué par beaucoup des candidats qui se sont présentés. Nous sommes conscients qu'il y a eu une détérioration depuis plusieurs années de la compétitivité de notre économie et donc de son industrie, la perte de nombreux emplois industriels, la fermeture d'entreprises qui avaient pourtant des conditions de rentabilité, l'abandon de certains territoires. Donc, le redressement productif sera aussi au cœur des débats. Comment pouvons-nous, les uns et les autres, nous efforcer de renforcer les conditions de notre croissance ?

L'objet de la conférence sociale, c'est aussi de préciser ce qui relèvera de la loi, ce qui n'empêche pas la concertation et ce qui appartiendra au domaine de la négociation. Et puis aussi, ces sujets qui finalement appellent une responsabilité partagée. Voilà l'état d'esprit, voilà le pacte, voilà l'agenda qui peut nous rassembler, voilà, même s'il y aura forcément des différences qui seront dans le débat.

La grande question à laquelle nous devons répondre, c'est : quel modèle social pour la France de demain ? Depuis trop longtemps, justice sociale et performance économique ont été opposées, comme s'il fallait choisir entre l'une et l'autre. Ma conviction, c'est que nous avons besoin d'un environnement social qui lui-même permette de donner une protection contre les aléas de la vie et en même temps, d'une performance économique dans la concurrence qui est maintenant face à nous, au sein même de notre pays. Pour parvenir à allier la performance et la justice, nous avons besoin d'inventer, d'inventer de nouveaux instruments, d'inventer de nouveaux modes de financement, d'inventer de nouveaux modes de relation.

J'ai placé le thème de la croissance au cœur des discussions, aussi bien au G8, où je me suis rendu au lendemain de mon investiture, que dans le débat européen. Le monde, l'Europe, la France- nous avons besoin de croissance. Elle ne naîtra pas simplement de l'incantation, pas même de communiqués au terme de réunions européennes ou mondiales. Mais elle doit être notre préoccupation, notre engagement. La croissance, elle ne naîtra pas non plus de dépenses publiques supplémentaires, au moment où les États connaissent un endettement élevé. Alors, elle peut surgir d'une volonté commune, celle que l'Europe peut affirmer, de mettre en place des instruments nouveaux. Euro-obligations, instruments financiers, notre imagination peut être grande. Nous avons besoin qu'il y ait davantage d'investissements, privés comme publics, de mobiliser une épargne qui est aujourd'hui mal orientée, de protéger notre système financier, y compris de ses propres dérives, et nous en voyons une illustration venant de l'Espagne. Nous avons besoin que la finance soit au service de l'économie. Parce que finalement, elle risquerait d'affaiblir l'économie et de mettre en difficulté tous les États.

La volonté de croissance, elle n'empêche pas le sérieux budgétaire. Nous devrons réduire la dette publique, revenir à l'équilibre de nos finances publiques d'ici la fin du quinquennat, nous doter des disciplines nécessaires. Mais je vais vous faire cette confidence : aussi grandes seraient les disciplines, aussi lourdes seraient les sanctions, s'il n'y a pas de croissance, il n'y aura pas d'objectifs qui pourront être atteints en terme de réduction des finances publiques. À l'inverse, si nous ne mettons pas bon ordre à un certain nombre de dérives, il n'y aura pas de retour à la croissance. Les deux se tiennent et vont de pair.

Le redressement de la France reposera sur cinq grands enjeux dont votre Conseil s'est finalement saisi lui-même. Le premier, je l'ai dit, c'est la compétitivité de notre économie, un rapport a été fait ici même et son constat, je le partage. Nous avons perdu des parts de marché, notre déficit commercial dépasse 70 milliards d'euros, quand les Allemands en dégagent 150 milliards - oui, mais d'excédent. Il nous faudra donc faire le choix d'une réindustrialisation de notre pays. Cela passera par une réorientation de notre politique fiscale en faveur des PME, des entreprises de taille intermédiaire, mais aussi par un soutien aux politiques à l'exportation et également une relocalisation des investissements sur notre territoire national. Nous devrons, et c'est une évidence, permettre que les grands groupes tirent les PME, aussi bien pour l'industrie que pour les services, pour les emmener sur les marchés internationaux.

Je crois à l'industrie, ce n'est pas une activité dont nous devrions penser que par l'évolution des techniques, elle aurait vocation à disparaître. Au contraire, elle prendra d'autres formes. Industrie, services, je n'oublie pas l'agriculture qui est au service, elle, d'une grande industrie, l'industrie agroalimentaire, j'y reviendrai. Nous avons besoin de production et c'est tout le sens de la Banque publique d'investissement, elle n'a pas, cette Banque publique d'investissement, à se substituer aux banques elles-mêmes, je mets en garde contre cette facilité. Car ce serait d'abord obérer les moyens de cette banque, elle ne parviendrait pas à répondre à tous les besoins. Et surtout, ce serait exonérer les banques qui ont vocation, elles, à financer l'économie. Mais cette Banque publique d'investissement, doit rassembler l'ensemble des instruments de financement qui existent déjà pour les PME ou pour l'innovation ou pour les entreprises de taille intermédiaire et en faire un point d'entrée unique pour les chefs d'entreprise, afin que leurs projets de développement puissent être accompagnés, voire même amplifiés. L'État actionnaire engagera de même une réflexion sur son propre rôle dans l'économie, pour comprendre ce à quoi sert une entreprise publique, ce qu'elle peut apporter de spécifique, combien son comportement doit être exemplaire, y compris en matière de rémunération.

Nous mènerons également, toujours dans cet esprit de redressement et c'est un second grand enjeu, la transition énergétique. Cette transition énergétique, nous allons en débattre lors de la Conférence de Rio+20. Votre assemblée, là encore, a adopté, le 22 mai dernier, un avis particulièrement intéressant qui souligne l'urgence des changements à conduire. Nous devons aller vers un bouquet énergétique bien plus diversifié, promouvoir un modèle de consommation plus sobre, plus efficace, plus durable. Face à la raréfaction des ressources, au renchérissement de leur prix, nous n'avons pas d'autre choix que de faire de la transition énergétique une nouvelle frontière.

Je vois ce que font les Allemands, comment ils ont anticipé, parfois en prenant des décisions que nous pouvons contester, il n'empêche. Nous avons à inventer, créer des sources nouvelles d'énergie, des méthodes industrielles, sur lesquelles nos entreprises ont d'ailleurs souvent un temps d'avance, pour l'efficacité énergétique. Moi, je suggère qu'il y ait un certain nombre de sujets qui puissent être identifiés sur ce thème de la transition énergétique et nous pourrions chercher les financements indispensables au plan national comme au plan européen pour leur donner une traduction. De même que nous devons mieux gérer l'accès à l'eau, à l'électricité, au gaz, biens essentiels, à travers une nouvelle tarification. Mais nous devons également prendre conscience que de nouvelles filières industrielles génératrices de nombreux emplois peuvent, dans le domaine de l'environnement, être sollicitées.

Le troisième enjeu, c'est la formation et c'est l'éducation et c'est la jeunesse. Votre assemblée en débat donc aujourd'hui, je ne pourrais pas m'inspirer de ses travaux encore, mais je les lirai avec beaucoup d'attention. Chacun a bien compris que c'est par la formation des cadres, des salariés, des entrepreneurs que nous pourrons avoir un avantage compétitif. C'est pourquoi je souhaite, au-delà de l'urgence, pour assurer la prochaine rentrée, un nouveau pacte entre l'école et la nation. Ce pacte définira les priorités qui sont devant nous : conforter la mission donnée à l'école primaire où beaucoup se joue ; rétablir la formation professionnelle des enseignants, car c'est un métier, à travers des écoles supérieures du professorat ; mieux respecter les temps de l'enfant ; voir comment nous pouvons améliorer la formation professionnelle, donner une place et une reconnaissance à l'apprentissage avec aussi des diplômes reconnus. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de tous pour cette grande cause qui est celle de la jeunesse et celle de l'éducation. Car, c'est la promesse de la République, c'est ce qui nous permettra aussi de répondre à d'autres interpellations, celle de l'intégration, celle de l'égalité, celle aussi de la réussite, de la promotion de chacun, de la confiance qu'il peut avoir, au moins pour ses enfants, quant à la capacité de la République d'assurer un destin différent de celui que nous pouvons connaître.

Avec une dimension, celle de la culture, parce que nous devons, là encore, briser bien des barrières, lever bien des tabous. L'art, l'esthétique, le beau n'appartiennent pas à des classes sociales particulières et ont vocation à être diffusés largement. C'est aussi un moyen de permettre à la jeunesse de prendre confiance en elle et conscience de sa place dans notre société. Il en est de même pour le sport : sport à l'école, sport en dehors de l'école, sport pour les jeunes, sport pour toute la société. Parce que le sport porte des valeurs, le respect des règles d'engagement collectif, là encore, permettant à la jeunesse d'avoir le sens de l'effort, l'habitude de l'endurance, le goût de la performance. Ce sera une dimension aussi de l'action publique.

Et puis, il y a le maintien du service public de l'éducation sur tout le territoire. Dans les choix difficiles que nous aurons à faire pour arbitrer entre les différentes ressources, priorité sera donnée à deux territoires. Celui des quartiers les plus difficiles de nos villes, là où nous nous sommes habitués, avec trop d'insolence, trop d'indifférence, à vivre différents les uns les autres, sans la mixité sociale indispensable et avec des inégalités qui se sont creusées, avec le sentiment de déclassement et d'injustice pour les uns, de protection pour les autres dans les établissements qui sont considérés comme les meilleurs.

Eh bien nous devrons affecter les moyens là où il y a, justement, le plus de retard par rapport à ce que doit être l'enjeu de l'excellence. Et dans tous les lycées de France, il y aura une partie des élèves - ceux qui auront fait l'effort d'être les meilleurs - qui pourront aller vers les établissements d'enseignement supérieur de grande qualité.

Le quatrième enjeu, que nous avons à relever, c'est l'égalité entre les territoires. Les Français vivent de plus en plus dans les villes. C'est d'ailleurs une tendance qui mérite d'être corrigée. Autour des villes plus que dans les villes et avec un éloignement de plus en plus grand par rapport au centre et donc par rapport à ce qu'est la décision, le commerce, la culture et un sentiment, pour beaucoup de nos concitoyens, d'être relégués avec les conséquences que l'on sait quant à un certain nombre de comportements.

Eh bien nous aurons à créer davantage de logements. Voilà ce qui permettra d'allier la réponse à un besoin social avec une nécessité d'activité économique et de création d'emplois. Nous ferons - et le Premier ministre en sera, là encore, chargé - une politique qui mettra le logement comme la grande priorité et avec des moyens de financement qui devront être trouvés et notamment des fonds d'épargne.

Le second territoire sur lequel je veux un moment attirer votre attention, c'est ce qu'on appelle la ruralité. Bien sûr, l'agriculture en est la richesse principale et je veux une politique agricole qui mobilise qui les ressources, qui assure là aussi une pérennité pour l'occupation et le travail du territoire, qui permette aux agriculteurs d'avoir une visibilité sur le prix de leurs produits et également des conditions qui doivent permettre d'améliorer encore la qualité. Ce sera l'enjeu de la politique agricole commune, pas seulement. Nous devrons aussi établir une relation entre la France et les agriculteurs. Parce que ce n'est pas une question qui ne concerne que les agriculteurs, c'est la question qui concerne notre alimentation et notre souveraineté.

Mais la ruralité, ce sont aussi des hommes et des femmes qui ont choisi de vivre ou de continuer à vivre sur ces territoires et qui doivent pouvoir accéder, dans de bonnes conditions, à des réseaux de communication – c'est tout l'enjeu du haut débit, voire même du très haut débit – et également d'une offre de santé qui doit pouvoir être accessible.

Sommes-nous capables de vivre ensemble ? Sommes-nous capables, sur tous les territoires de la République, d'avoir des conditions de vie sans doute différentes mais au moins le même mode de vie, la même conception de la vie à travers également des principes et des règles dont la laïcité fait partie, la capacité de vivre ensemble ?

Reste un dernier défi, c'est celui de la justice sociale et de la solidarité entre les générations. Là encore, votre Conseil a engagé des réflexions très précieuses sur le vieillissement, sur la dépendance. Que de fois a-t-on entendu un certain nombre de promesses ! Et il y a même une séance du Conseil économique qui avait été consacrée à la question de la dépendance. Donc, là aussi, nous aurons à en tirer toutes les conclusions mais avec un temps de réflexion qui sera moins long parce que, là encore, c'est notre système de santé qui est directement concerné, c'est la présence d'une population sur notre territoire et c'est l'égalité. Pour beaucoup de familles, c'est devenu insupportable. Pour des ménages où il y a un parent dans cette situation, c'est devenu une charge malgré tous les efforts que font les départements et à travers notamment l'allocation personnalisée à l'autonomie.

Donc l'autonomie des personnes âgées et je dirais aussi des personnes handicapées, c'est un combat et nous le mènerons. La justice sociale, c'est également l'égalité devant la santé et ce sera tout l'enjeu d'une nouvelle loi hospitalière qui sera présentée et également d'une bonne organisation de la santé sur le territoire avec le souci que nous devons avoir que les professions de santé, professions libérales - qui doivent le rester -, puissent être encore mieux associées au travail que mène l'ensemble des professionnels de santé. Nous avons besoin de tous pour assurer l'égalité de tous. Et la prévention, l'information par rapport aux risques devront être, là aussi, largement renforcées contre les addictions (les drogues, l'alcool, tabac), contre les modes alimentaires qui conduisent à l'obésité ou à de nouvelles maladies, contre les souffrances psychologiques des enfants, des adolescents.

Tout cela fait partie également de ce que nous avons à relever et qui n'est pas sans lien avec l'économie parce que pour avoir une bonne économie, il faut aussi avoir une capacité où nous pouvons traiter tous les besoins des générations. Et enfin il y a le défi du financement. Je vais conclure par là. J'aurais pu commencer car sans le financement, le reste a peu de poids. Sans doute faudra-t-il changer des modes de financement. Tout ne relève pas d'abord des finances publiques. Il y a une mobilisation de l'épargne. Il y a ce que peut faire le système bancaire lui-même. Il y a aussi les ressources qui peuvent être mobilisées localement. Mais il est vrai que nous avons aussi à réfléchir, et à décider - car maintenant, nous en sommes là, à décider - d'une modification de mode de financement. Financement de la protection sociale qui ne peut pas peser sur le seul travail avec des conclusions qui peuvent être différentes selon les uns ou selon les autres mais qui peuvent partir du même constat. Et moi, je suggère d'appeler des financements multiples si nous voulons répondre correctement au défi qui nous est lancé.

Réforme fiscale. Là encore, c'est une de nos priorités, non pas tant pour rechercher de nouvelles ressources - ce sera utile -, mais pour faire que ces ressources soient prélevées sans qu'il y ait de conséquences sur l'appareil productif et sans qu'il y ait non plus aggravation des inégalités. Comment admettre que nous puissions accorder des largesses fiscales à celles et ceux qui en ont déjà reçu beaucoup ? Et là aussi, il y a un patriotisme à appeler. Moi, je suis toujours sensible à ceux qui demandent de l'effort. Mais qu'ils commencent par eux-mêmes ! C'est souvent le meilleur exemple que l'on peut donner pour convaincre. Là encore, le patriotisme est d'appeler chacune et chacun à participer au travail commun avec une égale contribution en fonction de ses revenus ou de son patrimoine.

Nous aurons aussi à changer notre mode de tarification de beaucoup de produits par rapport à l'enjeu de la transition énergétique, par rapport aussi à l'arbitrage qu'il faut faire entre producteurs et consommateurs. Il y a une conception de la concurrence qui a fait qu'au nom des consommateurs, on a fini par affaiblir les producteurs. Or, s'il n'y a pas de producteurs, vous trouverez difficilement après des consommateurs. Nous devons aussi modifier des arbitrages entre les générations. Je ne veux pas les opposer mais la priorité doit être donnée à la jeunesse parce que c'est elle, aujourd'hui, qui se retrouve dans la situation la plus difficile, y compris même pour les diplômés, y compris même pour ceux qui ont reçu le plus et qui peinent à trouver l'emploi ou le statut qui correspond à leur effort ou à leur mérite. Alors pensez à ceux qui ont reçu le moins, les cent cinquante mille jeunes qui ont été écartés du système scolaire et dont, après, on s'interrogera pour savoir où ils sont passés. Dans la déscolarisation, dans l'exclusion et, finalement, là aussi, dans l'assistanat. L'assistanat pour des personnes qui, je le rappelle, ne peuvent pas bénéficier, si je puis dire, du RSA. Attention à une jeunesse qui serait en rupture. Donc nous avons à modifier nos arbitrages par rapport aux générations.

Voilà, vous connaissez nos enjeux, notre méthode, celle du gouvernement. Vous savez que c'est le gouvernement qui détermine et conduit la politique de la nation.

Ce seront donc le Premier ministre, les ministres qui viendront régulièrement à vos travaux. Je leur fais la plus grande confiance, à condition qu'ils trouvent une majorité au-delà de l'élection pour les appuyer. Mais je veux leur donner ce conseil aussi : le gouvernement ne réussira que s'il est capable d'aller au-delà de sa majorité, au-delà du Parlement, que s'il est capable d'emmener une grande partie de la société vers des objectifs communs, d'avoir le respect de toutes les sensibilités, d'avoir l'écoute à l'égard des groupes que vous constituez, d'avoir aussi la volonté de les associer et, en même temps, à un moment, de prendre la responsabilité de la décision car nous avons besoin de décisions.

Cinq ans, c'est bien court, il ne faut pas perdre de temps. Mais le début détermine souvent la fin. Donc il faut commencer avec une bonne méthode, une bonne démarche. J'ai besoin, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de votre engagement, de ce que vous représentez, de votre liberté, de votre indépendance, de vos exigences mais, en même temps, de votre capacité de vous organiser, comme vous le faites ici, dans une société qui est capable de se parler. Le message que j'ai voulu vous transmettre en venant ici devant vous, devant ce Conseil, est simple : ensemble, nous devons redresser la France. Nous avons à la réconcilier avec elle-même et nous avons besoin de la contribution de tous.

Oui, j'ai confiance. J'ai confiance dans la société française, dans ses capacités, dans sa lucidité, dans sa volonté d'être un grand peuple qui est capable d'avoir un grand avenir. Rien n'est inaccessible à la France telle qu'elle est, même avec ses handicaps, même avec ses difficultés. Rien n'est inaccessible à un peuple lucide, conscient de lui-même et confiant dans son propre destin.

Merci au Conseil économique, social et environnemental de le comprendre et surtout de le prouver. Merci pour votre invitation.

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

(Monsieur François Hollande Président de la République, quitte l'hémicycle, raccompagné par le Président Delevoye)

*

* *

La séance est reprise à 16 heures 40.

M. le Président. Je voudrais saluer le gouvernement en la présence de Mme la ministre des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Mme Valérie Fourneyron, qui, malgré un agenda chargé, a accepté de rester parmi nous afin d'écouter la présentation de notre rapporteur.

Compte tenu de l'horaire, je ferai le compte-rendu de la réunion de Bureau lors de l'assemblée plénière de demain, mercredi 13 juin 2012.

DROITS FORMELS/DROITS RÉELS : AMÉLIORER LE RECOURS AUX DROITS SOCIAUX DES JEUNES

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. J'invite M. Dulin, rapporteur, à venir nous présenter le projet d'avis sur *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*.

M. Dulin, je vous donne la parole.

M. Dulin, rapporteur. Madame la ministre, Monsieur le Président, Chers collègues et Chers amis, Chers jeunes du collectif des D-Battants à Poitiers - présents aujourd'hui parmi nous - avant de commencer, permettez-moi de remercier les membres de la section des affaires sociales et de la santé et son Président, pour ces cinq mois de travail et de débats passionnés. J'essaierai de rester fidèle aux échanges et de montrer les différentes visions et les clivages qui ont vu le jour lors de la préparation de ce projet d'avis.

Je remercie Marie-Grâce Lux et Christine Delière qui, avec patience, m'ont aidé dans l'élaboration de ce premier projet d'avis que je porte au nom du CESE pour le groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse. Enfin, je remercie la direction de la communication du CESE qui nous a suivis pendant cette saisine, et notamment lors de notre déplacement à Poitiers.

Je vous propose que nous regardions une vidéo qui retrace les auditions que nous avons faites et montre le témoignage des personnes que nous avons entendues.

(Projection d'une vidéo)

M. le Président. Mes Chers collègues, je vous précise que cette vidéo sera mise en ligne et consultable sur le site internet du CESE.

M. Dulin, rapporteur. Pourquoi la section des affaires sociales s'est-elle saisie d'un tel sujet ? La question des droits sociaux et de leur accès pour les jeunes ne fait pas l'objet d'un intérêt particulier de la part des décideurs, des pouvoirs publics, voire de la société civile. Peu d'études existent sur ce sujet et c'est une question d'autant plus difficile à appréhender que les chiffres et les travaux sont rares. Nous avons choisi de l'aborder de manière originale, en analysant les causes du non recours, chez les jeunes, aux dispositifs d'action sociale et de droits communs qui leur sont ouverts.

Lorsque nous avons commencé à travailler, j'ignorais que cette saisine donnerait place à des débats passionnés et passionnants, qui ont mis en lumière différentes visions de société et de choix à faire pour l'avenir, que je vais m'efforcer de vous faire partager.

Génération sacrifiée, génération galère, génération précaire, les études et les rapports se succèdent depuis plusieurs années montrant les difficultés des jeunes à s'insérer dans la société et dans le monde du travail - le Président de la République, dans son allocution, l'a encore souligné à l'instant.

Longtemps oubliée par les décideurs politiques, la jeunesse est au cœur des préoccupations. Mais, de quoi parlons-nous ? Apprentis ou étudiants, jeunes actifs ou chômeurs, les jeunes représentent ainsi plus de huit millions des Français, soit 13 % de la population. La jeunesse est une période durant laquelle on se prépare à l'exercice du rôle d'adulte, un moment d'acquisition progressive d'autonomie, un processus qui conduira chaque jeune à prendre son autonomie dans différentes dimensions (autonomie résidentielle, mise en couple, acquisition d'un travail stable...).

La jeunesse se caractérise par une grande hétérogénéité : certains jeunes deviennent étudiants alors que d'autres entrent directement dans la vie active ; certains restent tard dans le foyer familial alors que d'autres le quittent avant l'insertion professionnelle (*cf. diaporama publié en annexe)*.

La vie étudiante peut elle-même être vécue très différemment selon qu'on rentre dans une grande école, qu'on aille à l'université ou dans une formation courte.

Du fait de l'allongement des études et des difficultés structurelles au marché du travail, cette période de transition vers l'âge adulte s'allonge. Le chômage atteint plus de 22 % des actifs de 18 à 24 ans, plus de 43 % dans les zones urbaines sensibles et plus de 50 % des jeunes en Outre-mer.

De plus, les jeunes enchainent souvent les contrats précaires - CDD, intérim, voire stage - et pour un tiers d'entre eux, cette phase de précarité dure au moins trois ans. Ce travail fera l'objet d'un avis de la section du travail et de l'emploi.

Aujourd'hui, l'âge moyen d'accès à un emploi stable, synonyme pour beaucoup d'autonomie et d'ouverture totale des droits, est de 27 ans ; en 1992, il était de 22,5 ans et en 1975 de 20 ans. 27 ans, c'est 11 ans après la fin de la scolarité obligatoire. On voit que se dessine là un nouvel âge de la vie, une nouvelle période qui n'existait pas en 1945 quand notre système de protection sociale a été créé. Cette période de vie s'est caractérisée depuis plus de dix ans par une dégradation des conditions de vie, une jeunesse de plus en plus précaire. Un jeune sur 5 est en dessous du seuil de pauvreté, soit près de 10 points de plus que la population globale.

Les jeunes rencontrent un accès difficile au logement. Cela concerne l'ensemble des jeunes à qui il est demandé des cautions extrêmement importantes. Un tiers des personnes accueillies dans les centres d'hébergement d'urgence sont aujourd'hui des jeunes. Un jeune sur six n'a pas de complémentaire santé et un tiers des étudiants, dans une récente enquête, annonçaient qu'ils avaient différé leur accès aux soins pour raisons financières.

Enfin, 13,1 % des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation. Ce sont les 150 000 jeunes qui, chaque année, quittent le système scolaire sans qualification et dont le rapport de Xavier Nau sur *Les inégalités à l'école* avait montré les grandes disparités.

Enfin, une jeunesse de plus en plus précaire et une solidarité familiale de plus en plus sollicitée. La familiarisation des politiques publiques conduit à verser aux parents les aides destinées à contribuer au soutien du jeune. Ce dernier bénéficie indirectement de ces prestations en tant qu'ayant droit, mais de leur côté, les familles sont de plus en plus sollicitées, notamment dans la prise en charge de la dépendance de leurs aînés. Les jeunes sont d'autant plus fragilisés quand ils sont en situation de rupture familiale ou dans les cas où la famille n'est plus en capacité de fournir une aide.

Face à ces difficultés et face à ce constat, que proposent aujourd'hui les pouvoirs publics et quels accès aux droits sociaux pour les jeunes ?

Le constat que nous faisons est que l'accès aux droits sociaux pour les jeunes est difficile. Notre système de protection sociale, extrêmement novateur et ambitieux, mis en place au lendemain de la guerre, n'est plus adapté par rapport aux mutations profondes de cette jeunesse aux parcours non linéaires jalonnés de ruptures. Le modèle du cycle de vie à trois temps - enfance, éducation, travail et retraite- qui s'est progressivement construit après la seconde guerre mondiale, est bousculé. Enfin, depuis la fin des années 1970 et la montée du chômage des jeunes, les décideurs politiques ont mis en place des dispositifs pour répondre à un instant T à un problème.

Cette multiplication des dispositifs n'a pas conduit à une véritable politique de la jeunesse, mais plutôt à un millefeuille de dispositifs, à une segmentation des politiques en fonction des publics, des statuts et de l'âge, rendant illisible le système à la fois pour les jeunes, mais également pour les acteurs et les professionnels de l'action sociale. Des dispositifs qui se chevauchent ou qui sont multiples, entre ceux mis en place par l'État et ceux mis en place par les collectivités territoriales en l'absence de politiques ambitieuses portées au plus haut sommet de l'État.

Cette complexité du système montre qu'il est quasiment impossible, aujourd'hui, de savoir combien on dépense réellement pour les jeunes. Cela a été une vraie difficulté dans le travail de notre section.

Je voudrais éclairer nos travaux autour de quelques processus qui peuvent conduire les jeunes à ne pas avoir recours à ces droits sociaux.

La question des critères d'âge. Chaque dispositif a des barrières d'âge ou des critères qui lui sont propres. Cette désynchronisation est souvent source d'effets de seuil et provoque des ruptures de parcours. Quand des jeunes sont fragilisés, ils font un pas de plus vers la précarisation. À force de rafistoler de tous côtés, on arrive à une situation ubuesque où même les limites d'âge de la sécurité sociale ne sont pas les mêmes que celles des politiques familiales.

Un exemple en Essonne où des auditionnés nous disaient que lorsque l'on appelle le 115 et que l'on a plus de 21 ans, on a le droit de rentrer dans les centres d'hébergement d'urgence ; autrement, c'est le conseil général qui gère les moins de 21 ans.

Autre difficulté dans cet accès aux droits sociaux : les inégalités territoriales. Nous avons pu observer de fortes inégalités territoriales dans la mise en œuvre de ces politiques. Un exemple : en 1988, quand il a été décidé d'exclure les moins de 25 ans du bénéfice du RMI, les autorités ont construit le fonds d'aide aux jeunes. Celui-ci existe toujours aujourd'hui, mais il n'est pas appliqué de la même façon selon les territoires et son budget est d'environ 26 M€. D'une part, les budgets alloués varient et ce n'est pas forcément proportionnel au nombre de jeunes sur le territoire ; d'autre part, les critères d'attribution diffèrent d'un endroit à l'autre.

Enfin, dernier exemple de la difficulté d'accès aux droits sociaux : l'insuffisance d'informations et d'accompagnement, la gestion de la pénurie. Les politiques en faveur de la jeunesse ont été soumises à de fortes baisses des dépenses publiques. Aujourd'hui, le budget de la jeunesse est le plus petit de l'État et de nombreuses institutions ont connu des coupes budgétaires. Il en va ainsi pour les dizaines de points d'accueil qui ont fermé leurs portes, ou encore du contrat d'insertion dans la vie sociale, le CIVIS, attribué par les missions locales et dont le budget ne permet pas de donner plus de 194 € par jeune et par an en moyenne, alors que le montant de l'allocation est fixé à 1 800 € par an.

En résumé, les dispositifs existent, ils sont même nombreux, mais ils sont illisibles, méconnus par les jeunes, parfois même par les acteurs de politiques, inégaux d'un territoire à l'autre, d'un jeune à l'autre ou encore inadaptés à leur situation.

La question qui a sous tendu le travail de la section est : quelle sera le niveau d'adhésion de ces jeunes - qui sont en train de vivre ce nouvel âge de la vie souvent synonyme de débrouille, de galères - à notre régime de sécurité, de solidarité intergénérationnelle quand ils seront sortis de cette période de jeunesse durant laquelle ils n'auront pas vu la puissance publique ?

Les débats en section ont été passionnés, mettant en lumière différentes visions de société. Je voudrais vous en faire part, car c'est aussi le but.

Il y a eu débat, d'une part sur l'aide ciblée vers certains publics de jeunes, ce qui a été mis en œuvre depuis trente ans, à savoir des dispositifs spécifiques pour certaines catégories de jeunes en fonction de leur statut et, d'autre part sur la question de l'universalité des droits, c'est-à-dire les mêmes droits pour l'ensemble des jeunes.

De même, le choix entre élargir le droit commun à tous les jeunes ou aller vers des dispositifs spécifiques car la jeunesse nécessite des réponses spécifiques, a été très discuté.

Nous avons également beaucoup discuté de la question de l'ayant droit. Aujourd'hui, les jeunes sont ayant-droits de leurs parents jusqu'à 21, voire 25 ans s'ils sont étudiants. Face à cela, se pose la question de l'individualisation des droits : faut-il des droits individuels dès 18 ans, question qui se pose pour les jeunes, mais aussi pour les femmes quand elles peuvent être ayant-droits de leur mari ?

De même, la question de la centralisation et de la décentralisation a soulevé l'intérêt de la section. Depuis trente ans, l'État s'est un peu désengagé des politiques de jeunesse, laissant la place aux collectivités locales. Aujourd'hui, faut-il que l'État coordonne mieux ces politiques ou faut-il confier l'ensemble des prérogatives de la jeunesse aux collectivités locales ?

Enfin, la question du financement de ces dispositifs a également fait l'objet de débats. Je voulais partager la difficulté d'avoir des chiffres, de savoir ce qui est dépensé au niveau national, mais aussi ce qui est dépensé par les collectivités locales en matière de formation professionnelle. Le débat visait donc à savoir si la jeunesse pouvait être une charge - et alors comment redéployer des aides - ou un investissement pour l'avenir.

Après ces différents échanges, notre section s'est mise d'accord sur plusieurs points que je voudrais éclairer maintenant.

Pour le Conseil économique, social et environnemental, l'amélioration de l'accès des jeunes à leurs droits sociaux doit trouver sa place dans une politique publique plus ambitieuse, permettant à chaque jeune de mieux s'insérer dans la société en bénéficiant d'un parcours cohérent de formation et d'un accès facilité à l'emploi. L'égal accès de tous aux droits sociaux doit contribuer à atteindre ces objectifs.

Ainsi, nous avons proposé de développer l'accompagnement des jeunes dans leur accès aux droits sociaux, cela autour de trois dynamiques.

- Renforcer et développer l'éducation aux droits. Trop de jeunes ont aujourd'hui un rapport d'extériorité face aux droits. Des auditionnés nous ont dit : « *Moi, jusqu'à 25 ans, c'est mes parents qui gèrent mes droits, donc je n'ai absolument pas conscience du système de protection sociale* ». Or, les droits sociaux sont partie intégrante de la citoyenneté. Les connaître et se les approprier doit renforcer la confiance des jeunes dans notre système de protection sociale (information sur le système de protection sociale et son histoire, visite de lieux institutionnels par des groupes de jeunes...). Puis, il faut sans doute renforcer la sensibilisation par les pairs, notamment *via* des missions de service civique autour de la sensibilisation aux droits sociaux pour les jeunes.
- Structurer un service public de l'information et de l'accompagnement de jeunes accolé au service public de l'orientation. Se repérer dans le millefeuille actuel des dispositifs est un défi pour bon nombre de jeunes et leurs familles. Garantir à tous un égal accès aux droits passe par l'organisation effective de ce service public. Il apparaît que pour cette période, les jeunes ont besoin d'un accompagnement spécifique - plutôt

que de dispositifs spécifiques - en fonction de leur parcours et de leur statut. Il paraît nécessaire pour le Conseil économique, social et environnemental qu'il n'y ait pas un guichet unique mais une porte d'entrée, un lieu pivot coordonnant l'accès à l'information des jeunes par un accueil physique. Nous pourrions nous appuyer, par exemple, sur le Réseau information jeunesse et ses 1 500 structures qui sont présentes sur tout le territoire, et par le biais d'un site internet dédié.

Sur ce besoin d'accompagnement, nous avons besoin que les professionnels de l'action sociale et les pouvoirs publics réalisent un maillage important du territoire, notamment dans les zones urbaines sensibles et dans les zones rurales.

Enfin, nous avons besoin de médiation et de créer des outils pour aller au devant des jeunes, lesquels ont aujourd'hui un sentiment de défiance par rapport aux institutions.

- Troisième dynamique autour de l'accompagnement des jeunes : renforcer le rôle des missions locales et des CROUS dans la dynamique de l'accompagnement global.

Les missions locales disent être le pivot de l'accompagnement des jeunes en difficulté et disposer pour cela des moyens adéquats pour leur proposer un accompagnement global. L'évaluation de leur action aujourd'hui est, en effet, de plus en plus conditionnée par le respect d'indicateurs d'insertion professionnelle, au détriment de la prise en compte du suivi social individualisé, notamment sur des questions de santé, de logement. Il faut développer au sein même des missions locales des permanences juridiques et sociales en lien avec d'autres institutions comme les Caisses d'assurance maladie, les Caisses d'allocations familiales et les Points d'accès aux droits.

Du côté des étudiants, le CROUS offre une plateforme diversifié de services en matière de droits sociaux pour les étudiants. Il doit voir ses prérogatives élargies à la gestion du Service universitaire de médecine préventive et aux dispositifs de mobilité étudiante.

Dans un deuxième temps, il nous est apparu extrêmement important de rénover la gouvernance nationale et territoriale des politiques jeunesse en y associant les jeunes dans la définition et dans la mise en œuvre des politiques. Il faut développer la coordination ministérielle au plus haut niveau de l'État. Même si, Madame la ministre, vous avez aujourd'hui un ministère de plein exercice, le CESE recommande aujourd'hui le rattachement ministériel de la politique jeunesse au Premier ministre directement, par la nomination d'un Haut commissaire à la jeunesse. En effet, trop longtemps, les questions des politiques de jeunesse ont évolué, passant de la Santé aux Sports, voire à l'Éducation Nationale, et souvent sous la forme d'un secrétariat d'État.

Le Haut commissaire à la jeunesse devra également réunir régulièrement le comité interministériel et être le délégué interministériel sur ces questions de jeunesse. Il faut savoir que ce comité interministériel, excepté une fois en 2009, ne s'est pas réuni pendant 18 ans.

Il faut, certes, une meilleure coordination au plus haut sommet de l'État, mais également entre les acteurs locaux pour lutter contre les inégalités territoriales. L'enjeu est d'élaborer des politiques publiques qui répondent aux besoins des jeunes. Elles doivent donc être adaptées aux spécificités territoriales et être au plus près des jeunes. Dans les territoires où les situations l'exigent, le CESE fait la recommandation que le préfet à l'égalité des chances voit ses missions élargies à la jeunesse, afin de mieux coordonner les services déconcentrés de l'État et les différents acteurs du territoire.

D'autre part, le CESE fait la recommandation de mettre en place des schémas régionaux de jeunesse, au niveau régional, conclus entre l'État, les collectivités locales, les associations et les partenaires sociaux, comme c'est le cas aujourd'hui dans la région Pays-de-la-Loire.

Enfin, il nous semble extrêmement important d'associer les jeunes à la définition, à la gestion et à l'évaluation des politiques publiques.

Trop souvent, les jeunes se sentent « mis à distance » du processus (pouvoir « discrétionnaire » du conseiller, impossibilité de recours sur les dispositifs, droit non opposable, non-adaptation du dispositif à leurs besoins...). Aussi, il est important d'associer les jeunes à la définition et à la mise en œuvre de ces dispositifs et de ces droits dont ils font l'objet. Un bon exemple est justement la gestion de la sécurité sociale étudiante par les milieux étudiants eux-mêmes et par les étudiants eux-mêmes. Au niveau local, de nombreuses initiatives se diffusent sur le territoire pour combler cet écart et permettre aux jeunes de s'exprimer sur les dispositifs qui leur sont destinés. C'est le cas notamment du collectif Les D-Battants qui travaille actuellement avec la mission locale de Poitiers pour améliorer l'accueil et la réponse des missions locales aux besoins des jeunes.

Le CESE préconise également l'installation d'un Conseil d'orientation pour les politiques de jeunesse, sur le modèle du Conseil d'orientation des retraites ou du Conseil d'orientation de l'emploi. Il ne s'agit pas d'un nouveau comité *Théodule* mais bien de pallier aujourd'hui à l'absence de conseil traitant des questions de jeunesse dans notre pays. Il n'y a plus de Conseil national de la jeunesse depuis vingt ans. On a besoin aujourd'hui d'avoir un lieu qui réunit partenaires sociaux, État, représentants des organisations de jeunesse et étudiantes, collectivités locales, associations familiales, qui permette d'impulser une dynamique de production de l'offre destinée aux jeunes et également un lieu d'évaluation, d'étude et de prospective sur les questions de jeunesse.

Dernier volet de nos préconisations : il est urgent aujourd'hui de sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le Président de la République faisait tout à l'heure référence à la sécurisation des parcours professionnels. Nous pensons et le CESE pense aujourd'hui qu'il faut aller dans le même sens pour la sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, pour éviter les ruptures qui conduisent trop souvent à la pauvreté.

Dans cette idée, nous proposons d'améliorer le taux de couverture sanitaire des jeunes. Un jeune sur six n'a pas de complémentaire santé et les difficultés d'accès aux soins sont extrêmement importantes du fait notamment des problèmes financiers.

Le CESE recommande donc l'installation d'un chèque santé pour les 18-25 ans et des simplifications réglementaires concernant la CMU. Les jeunes que nous avons rencontrés témoignaient notamment de la difficulté d'accéder à la CMU, et particulièrement de mettre plus de 9 mois pour accéder, au final, à cette couverture médicale universelle.

Autre sujet, la question du logement. Cette question va être traitée prochainement par la section de l'aménagement durable du territoire autour d'une saisine relative au logement autonome. En tout cas, la section des affaires sociales et de la santé propose que soit mis en place, urgemment, un système de cautionnement solidaire obligatoire pour les jeunes, afin d'éviter qu'ils ne doivent produire les cautions de leurs parents pour accéder à tel ou tel logement.

Enfin, il est nécessaire aujourd'hui de garantir les ressources dans cette période d'insertion sociale et professionnelle. La précarité ne doit plut être la norme de l'entrée dans la vie active. Il faut urgemment lutter contre la pauvreté et l'exclusion des jeunes.

Nous proposons deux temps.

Le premier temps, ce sont des mesures d'urgence à prendre. La question de la revalorisation du CIVIS (Contrat d'insertion vers la vie sociale) ; je vous l'ai dit tout à l'heure, compte tenu du nombre de personnes aujourd'hui dans ce contrat CIVIS, le montant distribué est de 194 euros par jeune et par an, ce qui n'est strictement rien, alors que le montant de l'allocation est fixé aujourd'hui à 1 800 euros ! Il est urgent de le revaloriser et de permettre à plus de jeunes d'accéder à ce contrat d'insertion dans la vie sociale attribué par les missions locales.

Deuxième temps, il nous paraît également important d'assouplir les règles du RSA activité. Nous avons eu un débat dans la section autour de la question du RSA socle et du RSA activité, sans aboutir à un consensus. En revanche, nous avons pris la décision d'assouplir les règles autour de la question du RSA activité pour permettre aux jeunes, qui sont plus nombreux à vivre sur des contrats à temps partiel ou des emplois précaires, de bénéficier d'un complément de revenu *via* le RSA activité.

Enfin, et c'est sans doute la mesure qui a été le plus longtemps débattue dans la section, qui est une mesure à long terme et qui permettrait de rénover le système de protection sociale : la mise en place d'un droit à l'allocation et à la formation tout au long de la vie.

Cette question de l'insertion sociale et professionnelle doit être abordée sous un angle nouveau en vue de garantir à chaque jeune un accès à la formation et à la qualification.

La formation est une activité socialement utile, qui contribue au développement de l'économie et de la société à long terme. Ce droit serait utilisable dans le cadre de la formation initiale ou pourrait être mobilisé ultérieurement, notamment pour les jeunes qui ont quitté précocement le système scolaire, pour leur permettre de suivre une formation, de reprendre leurs études et d'acquérir des compétences par d'autres voies.

Le premier objectif de ce droit est de réduire les inégalités entre les jeunes en ouvrant plus largement à chaque jeune le choix d'un parcours de formation.

Le deuxième objectif est de rendre effectif la question de la seconde chance. Les jeunes qui quittent précocement le système scolaire sauront que tout n'est pas joué et qu'ils pourront par la suite mobiliser un droit pour reprendre une formation.

Enfin, il s'agit aussi de faciliter des parcours de qualification alternant formation, activité, emploi en sécurisant ces parcours. Au plan collectif, l'ambition est bien de franchir une nouvelle étape dans le relèvement du niveau de qualification des nouvelles générations. Notre écart en la matière avec les pays nordiques ou le Japon est encore considérable.

Cette proposition intègre le versement d'une dotation ou d'une allocation formation, qui constitue la contrepartie de l'engagement que prend chaque jeune majeur dans le cadre d'un accompagnement contractualisé.

Cette disposition vise d'abord à accompagner le nécessaire investissement de toute formation car l'on sait bien que les difficultés de financement pèsent lourdement sur la poursuite d'études pour les jeunes.

Nous proposons que ce sujet du droit à l'allocation à la formation tout au long de la vie soit le premier sujet du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse. Comme l'a rappelé le Président de la république, il faut prendre le temps de la concertation. Nous proposons de confier au Conseil d'orientation des politiques publiques de jeunesse l'étude des modalités de mise en œuvre et de son financement car nous avons vu dans la section qu'il était difficile de se mettre d'accord et d'organiser des arbitrages politiques autour de cette question du financement. Faut-il redéployer les aides familiales ? Faut-il faire une réforme fiscale en profondeur ? Tous ces débats devront être abordés au sein du Conseil d'orientation des politiques de la jeunesse.

Nous souhaitons qu'un rapport soit remis dans un an au gouvernement par ce Conseil pour la mise en place de ce droit à la qualification et à la formation tout au long de la vie.

Chers collègues, avant que vous ne vous prononciez sur ce projet d'avis, je voudrais conclure ma présentation en vous faisant part de mon espoir de voir enfin la jeunesse aux rangs des priorités politiques comme l'a rappelé le Président de la République. Trop de rapports se sont succédés depuis plus de 12 ans : le rapport de M. Charvet au Commissariat général au Plan, le rapport de Jean-Baptiste de Foucauld autour de la Commission nationale de l'autonomie des jeunes, le Livre vert pour la jeunesse de Martin Hirsch en 2009, ou encore le rapport du sénateur Demuinck.

Ils ont tous pointé une urgence : l'urgence de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des jeunes ; l'urgence de renouveler notre modèle social, l'urgence de redonner aux jeunes confiance en la société. Toutes les études montrent que les jeunes ont confiance en eux-mêmes mais pas en la société.

Il en va de la survie de notre système de protection sociale et du maintien de la cohésion sociale.

La jeunesse n'est pas une charge mais réellement un investissement pour l'avenir. J'espère qu'elle sera la priorité du gouvernement et que les préconisations faites par le Conseil économique, social et environnemental pourront éclairer les choix des décideurs politiques.

(*Applaudissements*)

M. le Président. Merci, Monsieur le rapporteur.

Je salue les nombreux jeunes qui, dans la tribune, ont souhaité assister à la séance pour la restitution du projet d'avis présenté par Antoine Dulin.

ALLOCUTION DE MME FOURNEYRON, MINISTRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE[1]

M. le Président. La parole est à Madame la ministre des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Mme Fourneyron.- Monsieur le Président du Conseil économique, social, et environnemental, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil, Monsieur le rapporteur, Monsieur le Président de la section des affaires sociales et de la santé, Mesdames, Messieurs, je veux vous dire que je suis très heureuse d'être parmi vous cet après-midi et d'avoir eu l'opportunité de prolonger le moment que nous avons eu tout à l'heure avec le Président de la République car succéder, dans cette journée, au Chef de l'État au moment où il y a un rapport sur la jeunesse, j'y vois non seulement un élément de symbole, mais plus qu'un symbole, la marque d'une volonté qui s'est traduite dans la responsabilité qui est la mienne aujourd'hui dans le gouvernement voulu par François Hollande et Jean-Marc Ayrault, en me confiant ce ministère de plein exercice rassemblant le sport, la jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative.

Le Président de la République l'a rappelé tout à l'heure ainsi que Monsieur le rapporteur, il s'agit d'une priorité qui est devant vous, qui a été largement sollicitée, portée par la majorité des Français et des Françaises dans les semaines et mois qui viennent de s'écouler.

---

[1] *Seul le prononcé fait foi*.

Le quinquennat s'ouvre sur le signe de la jeunesse. Cette priorité est motivée par des chiffres qui viennent d'être rappelés, et que nous avons vus, même si la technique nous a parfois un peu fait défaut, Cher Antoine Dulin, avec cette réalité de l'urgence pour notre jeunesse : 150 000 jeunes quittent le système scolaire sans qualification, 20 % (c'est la tranche d'âge la plus élevée) des 16-25 ans sont sous le seuil de pauvreté. 13 % de jeunes n'ont ni emploi ni formation et 1 jeune sur 6 n'a pas de complémentaire santé.

Nous avons tous l'expérience sur l'ensemble de nos territoires et savons combien il est douloureux de voir arriver de plus en plus de jeunes dans nos CHRS et combien il est difficile de voir les inégalités qui se construisent sur nos territoires vis-à-vis de notre jeunesse.

Le constat est double. Il y a à la fois la précarisation de l'emploi, mais aussi le renvoie des jeunes à la charge des familles avec une pauvreté de plus en plus importante.

Il y a aujourd'hui la nécessité - c'est le thème du projet d'avis sur lequel les uns et les autres vous allez devoir vous exprimer et qui a motivé ces 5 mois d'entretiens, d'échanges, de travaux dans votre section - d'assurer aux jeunes l'information sur leurs droits sociaux, l'accès à tous les droits sociaux mais aussi de travailler à leur extension.

Aujourd'hui, il y a cette priorité du projet de la nation car nous sommes tous persuadés que nous ne redresserons pas la France sans la jeunesse. Nous devons permettre à la jeunesse de se former, d'accéder à un emploi, en lien avec sa formation, de se loger, de se soigner, de se construire et de construire son indépendance.

La tâche n'est pas facile, les enjeux ont de multiples portes d'entrée, mais il y a une certitude : cela nécessite la mobilisation de toutes et de tous. Dès mon arrivée au sein de ce ministère, j'ai souhaité pouvoir rencontrer la Conférence permanente des coordinations associatives, le Comité national olympique et sportif, le Comité pour les relations nationales et internationales pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les initiateurs de l' « *appel pour un big-bang des politiques de jeunesse* », les représentants d'organisations de jeunes qui s'apprêtent à lancer un forum français de jeunesse sur le modèle de ce qui existe dans de très nombreux pays européens.

J'ai aussi rencontré de nombreuses personnalités engagées en faveur de la jeunesse dont le Président du groupe des associations de votre assemblée. J'ai entendu leur message comme j'ai entendu l'ensemble des propositions et préconisations qui viennent d'être portées par votre rapporteur.

Associer les acteurs à la construction des politiques publiques, associer les jeunes à la construction des politiques publiques qui les concernent, prendre le temps de la concertation, c'est la méthode que le gouvernement s'est donné et la méthode que je me suis donnée. J'entends donc m'appuyer sur vos travaux, après ce premier moment de rencontre lié à une actualité à la fois d'accueil et d'invitation du Président de la République, pour nourrir les réflexions et les décisions du gouvernement, en espérant pouvoir avoir d'autres moments pour en rendre compte à vos côtés.

D’ores et déjà, certaines de vos propositions vont également nourrir nos réflexions. Il y a eu cet avis sur la mobilité des jeunes présenté par Jean-François Bernardin ; celui sur l’emploi des jeunes préparé par Jean-Baptiste Prévost, qui, lui, sera examiné en septembre ; il y a celui que vous préparez sur le logement autonome des jeunes, qui sera présenté par Claire Guichet, et le projet d’avis que vous examinez aujourd’hui sur l’accès aux droits sociaux des jeunes, d’une particulière importance.

J’ai lu votre projet, même si ce n’est pas tout à fait la version finale que j’ai eue il y a quelques minutes, mais je tiens à vous assurer que je partage pleinement votre volonté de rompre avec cet empilement de dispositifs plus ou moins coûteux, plus ou moins lisibles, ce que vous qualifiez volontiers de « millefeuille », si compliqué, parfois, que ce sont les dispositifs qui font eux-mêmes obstacle à l’accès des jeunes aux droits sociaux.

Je partage votre souhait de simplifier ces dispositifs, d’améliorer l’information et l’accompagnement des jeunes. Ma volonté est de mettre en cohérence et d’assembler l’ensemble des politiques en faveur de la jeunesse et, à chaque fois que le législateur aura à se prononcer sur une politique, quel que soit le champ ministériel où elle est portée, il faudra que le ministère qui m’est aujourd’hui confié soit au rendez-vous pour que nous mesurions dans l’ensemble des textes de loi l’impact que cela a pour les jeunes de notre pays.

J’ai d’ores et déjà proposé au Premier ministre de réunir sous sa présidence le Conseil interministériel de la jeunesse, instance de coordination, d’impulsion, qui n’a pas été réuni depuis 2009 et qui doit être aussi le lieu d’impulsion d’une politique globale, d’une politique transversale qui ne soit pas la succession de dispositifs portés par tel ou tel ministère, mais bien la définition d’une politique interministérielle en faveur des jeunes de notre pays.

Oui, il s’agit de rendre ces politiques plus lisibles, plus efficaces, moins inégalitaires parce que travaillées avec les collectivités territoriales, qui sont pleinement impliquées dans l’ensemble des politiques publiques de jeunesse.

Nous préférons la confiance à l’assistance et ce que les jeunes veulent aujourd’hui, ce n’est pas l’assistance, cela vient d’être rappelé, mais la construction de leur autonomie, la construction, tout simplement, de leur indépendance. Ce n’est pas pour eux, mais bien avec eux que nous voulons construire les politiques publiques, leur avenir, tout simplement l’avenir de la nation.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Madame la ministre.

(Madame Fourneyron, ministre des Sports, de la jeunesse, de l’éducation populaire et de la vie associative, quitte l’hémicycle, raccompagnée par le Président Delevoye)

(M. Capdeville remplace M. Delevoye au fauteuil de la présidence)

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

M. le Président. Mes Chers collègues, deux amendements ont été déposés sur le projet d'avis présenté par Antoine Dulin, rapporteur.

Lors de sa réunion, la section des affaires sociales et de la santé les a examinés et adoptés.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Foucher, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Foucher

Mme Foucher. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, aujourd'hui, les perspectives d'accès des jeunes à l'autonomie sont à la fois plus longues et plus difficiles que pour les générations précédentes. Le soutien familial est bien souvent nécessaire le temps des études, ne serait-ce qu'en termes d'hébergement.

Comme le montre le projet d'avis, les dispositifs dédiés aux jeunes sont à la fois nombreux, complexes et bien souvent méconnus. Mais, selon nous, l'enjeu serait surtout de simplifier ces dispositifs et de concentrer les moyens sur les plus efficaces d'entre eux.

Au-delà des priorités que représente l'accès à la santé et au logement, nous considérons que la mobilisation doit porter sur les outils permettant de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, porte d'entrée sur une véritable autonomie financière.

Si nous partageons l'objectif du projet d'avis d'améliorer l'accès des jeunes à une formation ou à un emploi, en revanche, nous divergeons sur les moyens pour y répondre.

Alors qu'ils visent principalement à doter les jeunes d'une aide financière, que ceux-ci soient en recherche d'emploi en difficulté d'insertion ou en formation, nous estimons que les efforts doivent être concentrés sur l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi et que les aides financières doivent être réservées à ceux dont la situation économique est difficile.

Ainsi, nous considérons que, pour le CIVIS, la priorité n'est pas tant de revaloriser le montant de l'aide financière dont il peut être assorti que de renforcer sa dimension d'appui à la réalisation d'un véritable projet d'insertion contractualisé assorti d'un suivi régulier de sorte que le jeune bénéficie du soutien le plus adapté à ses besoins.

L'efficacité d'un droit à la qualification pour tous les jeunes n'exige pas non plus le versement systématique d'une allocation. En revanche, un système de bourse assorti de prêts jeunes garantis par l'État serait une voie à promouvoir.

Concernant le RSA, nous sommes en désaccord avec un alignement sur le droit commun qui serait dissuasif tant à la poursuite des études qu'à la recherche d'emploi. Un assouplissement du RSA activité s'adressant au jeune actif percevant un faible revenu répondrait toutefois à une logique plus positive.

Nous regrettons à cet égard la confusion du projet d'avis sur les deux volets du RSA.

L'artisanat observe enfin un décalage entre de telles propositions et les aspirations des jeunes qui l'accompagnent. Nous rappelons que l'artisanat s'est toujours investi dans l'insertion professionnelle des jeunes, ce qui lui permet de bien connaître cette génération quel que soit le territoire.

Aussi, pour conclure, nous regrettons que l'accès à l'autonomie des jeunes ne soit abordé qu'à travers le prisme d'allocations financières même si nous saluons la précaution du projet d'avis de soumettre ces propositions à des expertises préalables.

De plus, la stricte application de ces propositions nécessiterait des financements considérables et conduirait à un transfert probable des aides familiales pour y faire face au préjudice des classes modestes et moyennes.

En raison de toutes ces réserves, nous nous abstiendrons sur ce projet d'avis, tout en considérant que l'accompagnement des jeunes dans leur accès à l'autonomie exige une attention renouvelée de la part des pouvoirs publics. Merci.

(Applaudissements)

(M. Delevoye, Président, reprend sa place à la tribune)

M. le Président. La parole est à M. Coquillion, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Coquillion

M. Coquillion. Le pays connaît un glissement lent mais réel de la prise en charge par la famille ou le travail des besoins vers la solidarité nationale sous forme de droit. Cela s'inscrit dans une approche distributive de la justice porteuse de progrès, mais cela peut aussi déboucher sur des effets pervers au premier rang desquels l'oubli que ces droits correspondent à une contribution de ceux qui les financent.

Cela se traduit aussi par le basculement d'une logique de solidarité à une logique de droit de tirage et donc la possibilité de la déresponsabilisation de celui qui reçoit mais aussi de la famille, de l'entreprise, voire de la société. Cette logique remet en cause le rôle fondamental de la famille qui n'a pas démérité ces dernières années en aidant les jeunes générations. C'est ce qui conduit certains à refuser le développement de droits comme le RSA pour les jeunes.

Le projet qui nous est présenté associe mieux droits nouveaux et démarches de formation dans un parcours d'insertion répondant ainsi au souci de la CFTC de ne pas étendre un revenu d'existence qui n'appelle de la part de la personne en bénéficiant aucune action ou aucun effort en retour, comme si la personne en était incapable.

Le sujet même de la saisine conduisait à une ambiguïté qui n'est pas spécifique aux jeunes : si les droits existent, c'est pour répondre à des besoins importants qui restent sans réponse. Il est donc logique d'informer les jeunes que des réponses existent en termes de droits et des moyens d'y répondre, surtout lorsque la complexité des règles y fait obstacle. Les propositions du projet d'avis pour y parvenir sont donc logiques. La limite est de ne pas encourager la dérive vers la logique de droit de tirage, mais de s'inscrire dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle, ce qui a été une volonté forte de la section tout au long des travaux.

La priorité pour la CFTC est bien de permettre aux jeunes d'accéder le plus efficacement possible et sans perdre de temps à un revenu décent du travail et à une insertion réussie dans la société. Une part importante du problème est bien générée par l'échec du système scolaire et universitaire. Cela devrait être au centre de la saisine de la section du travail sur l'emploi des jeunes.

Outre les réserves sur le rôle de la famille, le groupe de la CFTC souligne aussi les interrogations sur une question qui lui paraît peu ou mal évoquée : le rôle de la solidarité intergénérationnelle. Il faut certes pallier les défaillances de celle-ci, mais la question du rôle des familles, du soutien qui peut leur être apporté quand elles assument leurs responsabilités aurait mérité une réflexion plus approfondie. L'élargissement des droits peut être une façon d'écarter la famille.

Quant à la création d'un Conseil d'orientation des politiques de la jeunesse, la CFTC en comprend la revendication. Elle regrette toutefois que le projet d'avis n'en précise pas suffisamment les missions, le champ des responsabilités, la place et la gouvernance en regard de la composition et de ses attributions par rapport aux instances existantes.

Tout en reconnaissant la pertinence de certaines propositions exposées dans le projet d'avis, ces réserves conduisent le groupe de la CFTC à s'abstenir.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Grosset, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - M. Grosset

M. Grosset. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, pour l'UNSA le thème des droits sociaux, de l'emploi des jeunes revient souvent dans l'actualité. Pour l'UNSA, la situation de la jeunesse est le reflet des difficultés économiques traversées par la société et sans relance économique réelle, nous aiderons des jeunes en difficulté, mais les mêmes causes produiront les mêmes effets. Comme sur les questions de l'emploi et du chômage, sans une

relance et une politique différentes, nous serons toujours dans une difficulté importante.

Cependant, le rapport a le mérite d'exister et il faut avancer sur un certain nombre de propositions contenues dans le projet d'avis. Le rapport détaille l'évolution de la précarité chez les jeunes. Le constat est alarmant : augmentation du taux de pauvreté (20 % des moins de 25 ans sous le seuil de pauvreté), accès à la santé de moins en moins garanti.

En seconde partie, le projet d'avis réalise un audit de toutes les aides existantes et pour certaines de leur carence. Le texte met en lumière le caractère hétérogène de la jeunesse. L'ensemble des éléments rend difficile la mise en place de dispositifs uniques et universels.

L'UNSA s'interroge sur l'intitulé même de la saisine. Il aurait été plus judicieux que le projet d'avis aborde aussi la création de nouveaux droits sociaux et réponde avec plus d'efficience aux problématiques spécifiques des jeunes. L'UNSA regrette l'absence de prise en compte d'une dimension européenne influençant, de part ses règlements et ses directives, les droits sociaux des jeunes. Force est de constater que le problème de la mobilité des jeunes en Europe n'est quasiment pas abordé alors qu'aujourd'hui, plus qu'hier, c'est un élément de plus en plus présent et nécessaire dans le cadre de la formation de la jeunesse.

Comme le souligne le projet d'avis, l'assouplissement des critères d'éligibilité au RSA pour les jeunes de moins de 25 ans doit être rapidement mis en œuvre.

Sur les aspects santé, l'UNSA accueille favorablement les propositions visant à améliorer la couverture sanitaire des jeunes. Néanmoins, pour l'UNSA, si les dispositifs de chèques santé mis en place par différentes régions contribuent à lutter localement contre le renoncement à l'acquisition d'une complémentaire santé, il demeure que ces dispositifs constituent une réponse imparfaite à la problématique globale d'accès aux soins des jeunes.

L'UNSA serait plus favorable à la généralisation à l'échelle nationale du dispositif de CMU pour cette population.

L'UNSA propose l'instauration d'un droit différé à la formation initiale garantie, financée et alimentée de façon inversement proportionnelle à sa durée. De même l'UNSA soutient la proposition du CESE visant à l'instauration d'une meilleure action interministérielle sous l'égide du Premier ministre en matière de politique envers la jeunesse afin de sortir de l'émiettement ministère par ministère.

En parallèle, l'UNSA souhaite que les régions aient une place prépondérante dans la coordination des politiques publiques envers la jeunesse et demande le renforcement du maillage territorial des mouvements d'éducation populaire et de jeunesse pour accompagner les jeunes à l'autonomie sociale. Pour l'UNSA, la journée de défense et citoyenneté constitue un moment privilégié où se rendent tous les jeunes d'une même classe d'âge et quelles que soient leurs origines sociales ou statuts. À ce titre, nous pensons que la mise ne place d'une visite médicale obligatoire permettrait d'avoir un véritable suivi sanitaire.

Dans le même ordre d'idée, l'UNSA estime que la création d'un site internet qui pourrait être intégré à un Centre d'information et de documentation de la jeunesse, portail d'entrée unique pour tous les droits sociaux, permettrait à tous les jeunes d'avoir une meilleure connaissance de leurs droits.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, l'UNSA votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vagner, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Vagner

Mme Vagner. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, Monsieur le rapporteur, nous partageons votre analyse sur la situation des jeunes qui se caractérise généralement par des ruptures de droits, un taux de chômage et de précarité élevé, l'entrée dans la grande pauvreté pour certains en rupture avec leur milieu familial et le manque de confiance dans l'avenir.

Nous partageons le diagnostic porté sur notre système de protection sociale. Il révèle les retards pris dans notre société pour en appréhender les transformations qui ont modifié la période de vie des 16 à 30 ans.

Cette situation et ce diagnostic contraignent à apporter des réponses urgentes aux jeunes les plus fragilisés socialement mais nous devons aussi affirmer la nécessité de créer les conditions pour la que la jeunesse dans son ensemble puisse être ce levier pour notre société que vous évoquez dans vos conclusions.

Les propositions concernant les dispositifs d'accompagnement des jeunes, une gouvernance favorisant la prise en compte cohérente des politiques en leur faveur et leur participation pour les élaborer répondent à ces impératifs.

Les débats en section sur le redéploiement des aides témoignent de conceptions différentes du processus d'autonomie des jeunes pour entrer dans l'âge adulte et sur le niveau du financement à lui consentir.

Des points de vue différents se sont exprimés sur le choix à faire entre l'appui aux plus défavorisés ou à tous les jeunes, le rapport entre ce que certains appellent l'assistanat et que la CGT qualifie de droit à la protection sociale solidaire et à l'insertion dans l'emploi, le rôle de la famille et celui des institutions et de l'État, les ressources à consacrer aux jeunes. Ils expriment des choix de société différents.

Pour notre part, nous pensons que dans cette période de vie où se fonde la citoyenneté, la société doit créer les conditions pour que tous les jeunes puissent trouver leur voie par l'acquisition de connaissances et d'expériences dans la vie personnelle et sociale, en fonction de leurs aspirations. Ceci pour trouver un emploi et être en capacité d'agir face aux évolutions économique, sociale et sociétale dont ils sont aussi des acteurs.

Nous considérons donc que le principe proposé d'un droit à la qualification et à la formation accolé à une allocation est légitime parce que la collectivité se doit d'investir dans la première phase d'un processus où chacun va se construire par le travail, par son apport aux autres et participer au développement de la société.

Ce droit doit s'inscrire dans la perspective d'un droit à la formation tout au long de la vie.

La CGT préconise que le montant de l'allocation soit égal à 80 % du SMIC puisqu'elle est liée à un droit dont l'objectif est l'accès au travail par l'emploi. Vos propositions, Cher Antoine, ne vont pas jusque-là, mais elles ne contredisent ni la philosophie, ni la logique des nôtres. Donc, nous les voterons.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à Mme Prado, au nom du groupe des associations.

Associations - Mme Prado

Mme Prado. L'article premier de notre constitution consacre le principe d'égalité de tous les citoyens. Les débats au sein de la section des affaires sociales et de la santé ont pourtant montré que dans notre pays, les citoyens ont des droits différents en fonction de leur âge. Comment comprendre que des citoyens, majeurs pénalement et civilement, restent considérés comme des mineurs sociaux ?

Pour le groupe des associations, une situation dans laquelle des citoyens seraient moins égaux que d'autres pour accéder aux droits sociaux est incompréhensible. Cette philosophie d'égalité des droits a présidé au travail d'Antoine Dulin et notre groupe s'y associe pleinement.

Nous le savons toutes et tous ici - et la plénière sur la dette publique, demain, viendra nous le rappeler - notre pays traverse une période extrêmement difficile. Les jeunes en sont-ils responsables ? Assurément non. Or, aujourd'hui, ce sont eux qui paient l'un des plus lourds tributs : renforcement des exigences de formation, difficultés d'insertion dans le monde du travail, taux de chômage élevé, retardement de la décohabitation parentale, etc.

Pour le groupe des associations, au contraire, les jeunes devraient être les mieux accompagnés et les plus soutenus car leur réussite sera la nôtre. Bien sûr, les parcours des jeunes diffèrent fortement les uns des autres en fonction de facteurs à la fois collectifs et individuels.

C'est pourquoi les politiques de jeunesse ne peuvent s'envisager qu'articulées à des politiques sociales globales de lutte contre les inégalités. Mais tous les jeunes doivent pouvoir accéder à l'autonomie quel que soit leur cheminement. C'est sans doute le principal regret de notre groupe concernant le projet d'avis ; nous aurions sans doute dû collectivement aller plus loin dans un droit à l'autonomie des jeunes, indistinctement des voies qu'ils choisissent ou subissent, ou même de la situation de leurs parents quand ils en ont.

Le projet d'avis a bien mis en lumière le rôle du mouvement associatif dans ces processus d'autonomie, via notamment la notion de sensibilisation par les pairs. Nombreuses sont les associations de jeunes dirigées par des jeunes, à mettre en place des actions ou des dispositifs à destination de leurs pairs. Ces initiatives doivent être davantage soutenues car, au-delà de leur fonction civique, elles permettent une meilleure appropriation par les jeunes des messages véhiculés.

Le renforcement de la capacité des jeunes à maîtriser leur destin passe également par leur présence dans les lieux où se discutent les politiques de jeunesse. Le groupe des associations a, par exemple, toujours défendu l'idée d'un rajeunissement à l'intérieur des groupe de notre assemblée. Aussi, nous soutenons la proposition émise dans le projet d'avis que les syndicats étudiants et les mouvements de jeunesse soient intégrés dans les différents collèges et les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

Le groupe des associations salue l'ampleur du travail du rapporteur, merci Antoine, sur un sujet encore mal appréhendé et votera le projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à Mme Boutaric, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - Mme Boutaric

Mme Boutaric. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, les dernières décennies ont été marquées par une insertion de plus en plus difficile des jeunes sur le marché du travail.

Tous sont concernés, mais à un degré qui varie en fonction du niveau d'études. 65 % de jeunes sortis du système scolaire sans aucun diplôme ont été chômeurs au début de leur vie professionnelle, 40 % ont déjà connu le chômage de longue durée. Les plus démunis se sentent abandonnés, principalement ceux qui ne bénéficient d'aucun appui familial. Beaucoup n'ont aucun droit, aucune aide, aucun dispositif de soutien. En effet, il faut avoir travaillé au moins deux ans au cours des trois dernières années pour pouvoir bénéficier du RSA jeune.

Les plus qualifiés ne sont pas épargnés. Ils sont souvent contraints d'accepter des postes qui ne correspondent pas à leur niveau d'études. Ainsi, nous pouvons dire que les diplômes protègent relativement du chômage, mais de moins en moins de la précarité.

L'instabilité durable dans l'emploi au cours des premières années de la vie active est une manifestation de la précarité grandissante que subissent les moins de 25 ans. Ce phénomène s'observe à plusieurs échelles, régionale, nationale, mais aussi européenne. Le poids de l'endettement privé lié aux études nourrit également le mécontentement des jeunes ou leur sentiment de désespoir devant un destin déjà joué. Nous savons que les contrats précaires occupés par les jeunes entraînent une vie précaire et retardent leur autonomie ; ils limitent les projets à long terme - comme fonder un foyer, la naissance d'un enfant -

génèrent des difficultés d'accès au logement et au crédit bancaire. Cette précarité financière entraîne des arbitrages constants dans leurs dépenses, notamment de santé (beaucoup de jeunes renoncent à des soins ou à des médicaments.)

Les pouvoirs publics se doivent de mettre en place un filet de sécurité pour ceux qui abordent cette période cruciale avec le moins d'avantages. Je reprendrai les propos tenus récemment par un ministre : « *Les jeunes veulent pouvoir travailler, se loger, s'insérer. L'avenir de la jeunesse n'est ni une question de charité, ni d'assistanat. C'est une question de justice.* »

Le groupe FO fait siennes les préconisations présentées par le rapporteur et plus particulièrement celles qui visent à sécuriser les parcours d'insertion permettant un accès plus facile au logement, à la santé et à la formation, qui sont des facteurs structurants dans l'accès à l'emploi des jeunes. C'est pourquoi le groupe FO votera le projet d'avis présenté par Antoine Dulin.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à Mme Castera, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Castera

Mme Castera. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Cher Antoine, Chers collègues, le sujet qui nous réunit aujourd'hui est essentiel car il concerne la jeunesse, période de la vie souvent déterminante pour l'avenir, durant laquelle les attentes sont très fortes. Le groupe des entreprises comprend ces attentes et souhaite y apporter des réponses efficaces et équitables.

La question du recours aux droits sociaux des jeunes et à leur efficacité a très vite mis en relief, surtout au cours des auditions, deux conceptions opposées. D'un côté, ceux qui, dans un objectif d'acquisition par les jeunes de l'autonomie, par la redistribution et la simplification des dispositifs, souhaitent la mise en œuvre d'aides financières de portée générale, de l'autre côté, ceux qui (dont fait partie le groupe des entreprises) privilégient des mesures ciblées, adaptées à la nature des difficultés rencontrées par certains jeunes.

Après des discussions animées, notre rapporteur - dont il faut saluer ici la capacité à intégrer des points de vue souvent éloignés des siens - et le travail de la section, ont conduit à un rapprochement partiel de ces conceptions. Ainsi, l'avis propose un renforcement de l'action du CIVIS, qui permet un accompagnement personnalisé des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. En revanche, une amélioration du régime des prêts aux jeunes, notamment étudiants, proposée par le groupe des entreprises (par exemple, prêt à taux zéro, remboursement différé en cas de chômage, etc.) n'a pas été retenue.

Pour le groupe des entreprises, les préconisations sur la création de nouveaux droits sociaux tel que l'assouplissement de l'accès au RSA activité pour les jeunes de 18 à 25 ans et la création d'une allocation pour chaque jeune en formation, éventuellement sous condition de revenus de la famille, ne paraissent ni adéquates, ni, surtout, financièrement réalistes.

L'assouplissement du RSA activité pourrait constituer une piste pour inciter les jeunes à la reprise d'un emploi, mais à ce jour, nous ne disposons pas d'éléments probants sur l'efficacité du RSA pour l'accès ou le retour à l'emploi. Le droit à la formation tout au long de la vie, mesure phare du projet d'avis, existe déjà selon nous, grâce à la formation professionnelle continue qui mobilise des fonds considérables et fait l'objet de nombreux dispositifs légaux et conventionnels.

À titre d'exemple, un accord interprofessionnel du 5 octobre 2009 prévoit que les salariés ayant arrêté leur formation initiale avant le premier cycle de l'enseignement supérieur ou n'ayant pas obtenu de qualification professionnelle reconnue peuvent bénéficier d'un abondement financier des pouvoirs publics correspondant au coût moyen d'une année de formation. Le principe d'une allocation qui accompagnerait la formation initiale, certes généreux, ne pourrait selon nous que s'appliquer au cas par cas, en particulier aux jeunes sans soutien parental qui connaissent de grandes difficultés financières.

D'une manière générale, les nouveaux dispositifs proposés ne sont pas chiffrés et les financements non identifiés, même si certains redéploiements sont évoqués. Le contexte économique particulièrement difficile que connaît notre pays et la persistance d'un déficit structurel importante rendent nécessaire la maîtrise des dépenses publiques. Dans ce contexte, la proposition de nouvelles aides sociales de portée très large et assurément coûteuses ne constitue pas, à nos yeux, une réponse novatrice et responsable aux attentes de la jeunesse. C'est pourquoi le groupe des entreprises s'abstiendra sur ce projet d'avis.

(*Applaudissements*)

(Le Président Delevoye quitte l'hémicycle. M. Capdeville le remplace à la Présidence de séance)

M. le Président. La parole est à Mme Grard, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Grard

Mme Grard. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, Cher Antoine, en abordant cette question « *comment améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes* » nous savions que ce serait difficile ; nous n'avons pas été déçus.

Au-delà de la complexité du sujet, nous avons été confrontés en section à des visions de la société très éloignées les unes des autres, ce qui n'a pas facilité la tâche de notre rapporteur. Heureusement, Antoine, tu as su tenir bon malgré les tempêtes et permettre que ce projet d'avis débouche sur des préconisations

essentielles pour l'avenir de notre jeunesse et donc pour l'avenir de notre pays. Je t'en remercie et voterai le projet d'avis.

Certes, les jeunes de France ne sont pas les plus à plaindre en Europe et dans le monde ; il n'en reste pas moins que leur situation, plus que préoccupante, est révélatrice de nos insuffisances passées et des chemins à prendre pour y remédier. Quelles que soient leurs couleurs, nos responsables politiques ont accepté, oui, accepté que, depuis des décennies, 150 000 jeunes sortent chaque année du cursus scolaire sans qualification aucune. Comment ne pas avoir imaginé que nous n'en paierions pas le prix un jour ou l'autre ?

41 % des jeunes en quartiers défavorisés sont au chômage, 50 % en Outre-mer et plus de 22 % en métropole. L'âge moyen de l'accès au premier CDI est de 27 ans. Ne croyons pas que l'on pourra pallier ces insuffisances par des mesures spécifiques au coup par coup qui ne contribueraient qu'à maintenir les jeunes hors du droit commun. J'ai trouvé capital que le projet d'avis propose un droit à la qualification et à la formation tout au long de la vie assorti des moyens lui permettant de devenir effectif. Cela suppose que les jeunes soient soutenus ce qui, aujourd'hui, leur manque cruellement dans la majorité des cas.

Le témoignage de Cécile, 22 ans, nous le confirme : « *J'ai beaucoup de mal à trouver un travail ou une formation, puisque je n'ai pas de diplôme. Je suis allée à la mission locale, j'ai fait des stages, des formations, des remises à niveau qui n'ont mené à rien. Cela fait trois ans que j'y vais, je n'ai pu rencontrer un conseiller qu'une fois toutes les trois ou quatre semaines, pendant vingt minutes.* »

Ton projet d'avis, Antoine, nous fait mieux comprendre que si l'avenir de toute notre jeunesse nous tenait vraiment à cœur, nous en ferions un objectif principal de nos politiques, nous n'accepterions plus que des jeunes, par centaines de milliers, non seulement quittent l'école sans qualification, mais ne bénéficient pas par la suite de tout le soutien et l'accompagnement leur permettant d'accéder à un emploi et de se former en continu. Notamment, nous renforcerions les moyens des missions locales, trop surchargées à ce jour et qui ne peuvent pas consacrer à chaque jeune le temps nécessaire.

Bien sûr, ce projet d'avis ne concerne pas seulement les droits des jeunes les plus défavorisés, mais n'oublions pas ce que disait Montesquieu : « *une injustice faite à un seul est une menace faite à tous* ». Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à Mme El Okki, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme El Okki

Mme El Okki. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, j'ai travaillé avec vous sur ce projet d'avis avec beaucoup d'intérêt et c'est avec une profonde déception que je voterai contre, en raison de mes profondes divergences exprimées tout au long de nos travaux.

Vous me connaissez bien maintenant, Monsieur le rapporteur, Cher Antoine, j'ai l'habitude de m'exprimer de manière franche et directe. Compte tenu du temps qui m'est accordé, je retiendrai trois raisons majeures motivant mon désaccord avec les préconisations du projet d'avis.

D'abord, notre assemblée propose la création de structures nouvelles - Haut commissaire à la jeunesse, Conseil d'orientation pour les politiques de jeunesse - qui, à mon sens, ne feraient que s'ajouter aux multiples structures déjà existantes, et ne pas envisager leur coût et leur financement est une preuve d'insouciance.

Ensuite, la formation tout au long de la vie proposée dans ce projet d'avis dépasse non seulement le champ de notre saisine mais, surtout, il est complètement utopique de faire croire aux jeunes qu'ils pourraient se former ou reprendre des études à n'importe quel moment de leur vie sans tenir compte de la conjoncture du moment. J'aurais préféré que l'on se concentre sur la situation des 150 000 jeunes qui sortent du système scolaire chaque année sans qualification.

Troisième motif de divergence, le projet d'avis propose de revaloriser le CIVIS ou d'élargir le RSA aux moins de 25 ans. Je ne suis pas d'accord avec ces préconisations. Elles ne témoignent pas des revendications des jeunes eux-mêmes. Il serait plus raisonnable d'utiliser d'abord les budgets alloués qui ne sont pas consommés avant d'en demander d'autres. Cet élargissement ne correspond pas à une demande des jeunes, qui ne souhaitent pas d'aide financière mais, plutôt, un avenir professionnel et une qualification.

Pour conclure, vous l'aurez compris, ce projet d'avis ne me satisfait pas. Il ne propose pas de solution ambitieuse pour les jeunes ; au contraire, il les maintient dans la précarité et ne leur offre pas les perspectives positives qui devraient leur permettre de s'élever dans la société.

Que dire du volet financier ? Ces préconisations axées sur des aides financières importantes seraient sans doute coûteuses d'autant que, dans ce projet d'avis, il n'est proposé aucune piste de financement. J'ai trop de considérations pour les jeunes pour leur proposer de l'assistanat, sachant qu'ils préfèrent l'ambition, le goût d'entreprendre ; encore faut-il leur faire confiance.

Pour toutes ces raisons, je ne voterai pas ce projet d'avis et vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Briand, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - Mme Briand

Mme Briand. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, historiquement, notre société a fait le choix de déléguer aux familles la branche « jeunes » de la protection sociale. Pour la CFDT, la limite d'un tel système est évidente. Ce modèle contribue à creuser les inégalités en étant peu redistributif pour la partie de la population qui se forme ou qui entre dans la vie active. Il n'incite pas les jeunes à prendre leur autonomie.

En effet, malgré un taux de chômage et un taux de pauvreté parmi les plus élevés au sein de la population globale, les jeunes bénéficient peu des transferts sociaux.

Pourquoi ont-ils si peu recours aux droits sociaux dont ils sont les publics cibles ? Trois raisons principales sur lesquelles pratiquement tous s'accordent :

- l'empilement des dispositifs spécifiques des lois et l'absence d'évaluation rendent le paysage des droits et des moyens illisible ;
- le manque de coordination entre les différents intervenants crée une sorte de concurrence entre les dispositifs et une réelle inégalité entre les jeunes ;
- la quasi-absence d'accompagnement provoque le découragement chez les jeunes. Les laisser se débrouiller seuls en brandissant l'épouvantail de l'assistanat est contreproductif, voire destructeur.

La mise en œuvre de politiques juxtaposées, la confrontation de plusieurs logiques, la multiplication des bornes d'âge et la segmentation des aides ont conduit à un cumul des inégalités, en particulier chez les jeunes de 18 à 24 ans.

Pour la CFDT, il ne s'agit pas d'inventer de nouvelles instances mais bien de donner un schéma directeur. Autonomie et émancipation sont les deux notions qui les sous-tendent, l'objectif étant de permettre aux individus d'agir par eux-mêmes, sans subir la pression des habitudes, des réflexes sociaux ou d'une autorité extérieure.

Investir sur l'emploi, premier facteur d'autonomie des individus, et mieux accompagner pour éviter la précarité et l'exclusion sont les priorités qui contribueraient à réduire la défiance réciproque entre les jeunes et la société.

Une étape importante du rapport à l'emploi passe par un accès à un accompagnement solide et pertinent.

La CFDT reste convaincue qu'un service de l'orientation tout au long de la vie doit se mettre en place au bénéfice de tous. Ce guichet unique, fortement territorialisé, coordonnerait l'ensemble des acteurs liés à l'orientation, éviterait les doublons et assurerait l'accès à une information de qualité sur les métiers et sur les formations initiales et continues existantes.

La question de l'accompagnement global est centrale : qui prend en charge, qui coordonne, qui vérifie que les moyens nécessaires sont effectivement attribués ? Comme indiqué dans le projet d'avis, il y a vraiment besoin de cette médiation qui accueille, propose, dirige et peut aider ou soutenir dans les démarches.

La CFDT regrette l'absence de données financières chiffrées et de propositions plus concrètes.

Toutefois, l'avis aborde l'ensemble des problématiques en dégageant des pistes de réflexion pour l'avenir. La CFDT votera l'avis.

(Applaudissements)

(M. Delevoye, Président, reprend sa place à la tribune)

M. le Président. La parole est à Mme Raphaël, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - Mme Rafaël

Mme Rafaël. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, beaucoup de jeunes expriment de réelles inquiétudes parce qu'ils cumulent un nombre important de difficultés. Le système scolaire français exclut trop souvent. L'entrée dans la vie active est de plus en plus laborieuse. Les dépenses de santé pèsent sur les étudiants. De plus, les jeunes sont les principales victimes de la flambée des prix de l'immobilier et, au final, ils représentent la moitié des personnes pauvres en France.

Ces inquiétudes font écho au sentiment de déclassement, à la panne de l'ascenseur social exprimé par beaucoup de parents.

En même temps, il convient de porter un regard différencié sur cette génération car si beaucoup de jeunes cumulent les difficultés, ils ne constituent pas pour autant une génération homogène. Cette pauvreté est d'abord la conséquence du bas niveau de revenus des parents, dû en particulier au chômage, souvent de longue durée, et à la précarité de leurs emplois. Un tiers des enfants pauvres vivent dans un foyer où aucun parent ne dispose d'un emploi.

Pour le groupe de la coopération, il faut faire de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes un enjeu national. En bâtissant de véritables parcours d'insertion basés sur un accompagnement efficace du jeune, le projet d'avis propose plusieurs pistes intéressantes. L'emploi constitue, en effet, la meilleure voie d'accès à l'indépendance. Les 17 % de jeunes qui quittent l'enseignement secondaire sans diplôme ni formation constituent l'embryon des personnes qui demeureront en difficulté d'insertion tout au long de leur vie.

Il faut cibler une politique et des moyens sur les 150 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification, et souvent dans les quartiers les plus en difficulté.

Il faut également accompagner tout particulièrement les jeunes en rupture familiale car la famille, sous des formes diversifiées, constitue un élément structurant de notre société.

Le groupe de la coopération est également convaincu qu'il faut investir dans le formidable vivier de talents que représente la jeunesse, par exemple en facilitant l'accès au crédit bancaire pour les jeunes entrepreneurs. La création ou la reprise d'activités, en particulier artisanales, constituent une autre voie d'accès au monde du travail et un défi à relever pour les prochaines années.

Le groupe de la coopération est toutefois sensible au risque qu'un certain nombre des préconisations du présent avis ne favorisent une culture de l'assistanat au détriment de celle du travail et de l'entrepreneuriat. Le groupe de la coopération s'interroge également sur leur financement en période de crise des finances publiques.

Toutefois, le projet d'avis propose un certain nombre de pistes de réflexion intéressantes et, en conséquence, le vote du groupe de la coopération sera partagé.

(Applaudissement)

M. le Président. La parole est à M. Capdville, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Capdeville

M. Capdeville. La jeunesse, une partie du moins, est devenue un groupe particulièrement vulnérable de notre société. Le CESE tire donc la sonnette d'alarme. Une société qui se désintéresse de ses jeunes est une société qui a perdu confiance, incapable de penser positivement son avenir. Pourtant, si chaque jour le coût social et économique de la non-résolution de ces difficultés s'alourdit, les solutions pour y remédier divergent.

Pour le groupe des professions libérales, l'autonomie comme processus n'a de sens que si elle est acquise par l'emploi. Elle ne peut se réduire à l'accès facilité aux droits sociaux, encore moins à une allocation financière, qui ne relève que du palliatif. Ce désaccord de fond n'a cessé de hanter les travaux. S'il faut reconnaître que le rapporteur a su apporter une inflexion notable à ses propositions, c'est au prix, nous semble-t-il, d'une certaine confusion où des choix politiques et idéologiques, au meilleur sens du terme, n'apparaissent pas clairement.

En premier lieu, concernant le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), l'avis recommande-t-il une application effective du dispositif actuel ou une revalorisation du montant ? Ce n'est pas tout à fait clair ! Pour des raisons de bon sens et d'équité sociale, il serait inacceptable que le montant du CIVIS puisse atteindre le niveau du RSA socle. En revanche, l'accent doit être mis, comme le souligne l'avis, sur l'accompagnement du jeune bénéficiant d'un tel contrat et, par conséquent, sur le renforcement des moyens humains et matériels des missions locales.

En second lieu, si nous nous félicitons de l'abandon de l'idée d'un « RSA jeunes », la proposition d'un assouplissement des conditions d'accès au RSA activité pour les jeunes entretient, dans sa formulation, une certaine confusion : s'agit-il du RSA activité ou est-on passé sans crier gare à l'idée d'un RSA socle ? Si c'était le cas, notre désaccord serait complet. Ce flou permet peut-être de sauvegarder un compromis fragile, mais l'effet de brouillage porte préjudice au projet d'avis.

Nous regrettons que le dispositif ne comporte pas, en contrepartie, d'engagement de la part du bénéficiaire en termes de recherche d'emploi ou de formation. De plus, si le projet d'avis souligne à juste titre la nécessité d'accompagner la couverture sociale effective des jeunes en matière de santé - et nous soutenons toutes les recommandations en ce sens - l'argument de l'accès facile à la CMU que procure le RSA ne peut cependant justifier l'extension toujours plus élargie de celui-ci.

Dernier et troisième point, dans un monde toujours plus concurrentiel en matière de savoir et de qualification et où le travail doit rester le moyen d'accès privilégié à l'autonomie, la formation est bien la question essentielle et nous ne pouvons que soutenir le droit à la qualification ! Malgré les dispositifs mis en place dans le cadre paritaire notamment, beaucoup reste encore à faire pour traduire ce droit dans la réalité. Une allocation en est-elle le moyen le plus adapté ? Nous ne le pensons pas, en tout cas telle qu'elle apparaît entre les lignes, c'est-à-dire conçue comme s'adressant de droit à chaque jeune. Le versement d'une allocation n'aidera en rien le jeune à définir son projet de formation et à s'engager dans celui-ci. Or, c'est bien durant la phase d'orientation, prioritairement, qu'il faut l'aider ! En l'absence d'une telle stratégie, comment peut-on escompter de sa part une utilisation responsable de l'allocation en question ? L'effort financier en faveur du jeune doit passer par la famille qui reste encore et doit rester, à notre sens, le premier lieu de solidarité. Puisque telle ne semble pas être la solution envisagée, la moindre des choses aurait été d'étudier son impact sur le quotient familial et les allocations familiales pour les enfants entre 18 et 20 ans.

Dire que le lieu d'intégration sociale et économique doit rester l'emploi, ce n'est pas s'opposer à une politique en faveur de la jeunesse, bien au contraire. C'est dire seulement que celle-ci doit d'abord viser le marché du travail et, en amont, le système éducatif et de formation, notamment en réformant des programmes trop coûteux qui ne font que créer des diplômés chômeurs, ainsi qu'en innovant pour favoriser l'entrepreneuriat des jeunes !

Refusant l'idée d'un statut social de la jeunesse, contraire à son être par définition en devenir, convaincu que cela n'engendrerait que de nouveaux clivages, notre groupe s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Weber, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Weber

Mme Weber. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, la CFE-CGC souligne la difficulté du sujet et de l'exercice qui consiste, dans une période de récession économique, à trouver des solutions pour permettre à la jeunesse de se préparer dans les meilleures conditions possibles à la vie active.

Les débats furent vifs mais toujours courtois au sein de notre section et je tiens à remercier le rapporteur et le Président de la section de cette attitude. Des pans entiers furent réécrits pour tenir compte des observations de tel ou tel groupe et ceci nécessite aussi un coup de chapeau à notre rapporteur qui, avec la fougue de sa jeunesse, a bien défendu son point de vue.

L'état des lieux de ce projet d'avis est globalement satisfaisant notamment ce nouvel âge de la vie qui, s'il a toujours existé, se singularise plus aujourd'hui en période de crise et nécessite de trouver des solutions adaptées en faisant le tri dans le millefeuille des aides qui ont chacune répondu à un problème spécifique sans envisager la question dans sa globalité.

La CFE-CGC se retrouve dans certaines propositions fortes, à savoir accompagner les jeunes dans leur accès aux droits sociaux, rénover la gouvernance nationale et territoriale, installer un Conseil d'orientation pour la politique de jeunesse, redéployer des aides, instaurer un droit à la qualification et à la formation pour tous.

Néanmoins, ce projet d'avis pêche sur plusieurs sujets. À aucun moment, il n'a abordé la question de l'évaluation des mesures qui seraient mises en place, pas plus que n'a été envisagé un bilan chiffré des différentes aides actuelles et du redéploiement possible.

J'ajouterai qu'il y a une réelle impasse sur les jeunes en apprentissage. Ce projet d'avis n'appréhende la jeunesse qu'au travers des étudiants, ce qui est dommage. Un certain nombre de mesures préconisées dans cet avis, aussi louables soient elles, nécessitent des financements *ad hoc* telles que les actions « hors les murs » d'information, l'augmentation du nombre d'éducateurs de rue, le développement de permanences juridiques et sociales, l'assouplissement des mesures d'accès au RSA, la revalorisation du CIVIS et de l'allocation formation.

Pour la CFE-CGC, pour qu'un avis du CESE soit totalement crédible, il doit remplir deux conditions : une recherche d'exhaustivité dans l'état des lieux (ici les jeunes travailleurs ne sont quasiment pas pris en compte) et des mesures chiffrées pour proposer au gouvernement des pistes de financement, ce qui n'est pas le cas de ce projet d'avis.

La CFE-CGC regrette également que ce projet d'avis ne soit pas plus imprégné du principe fondamental de la solidarité intergénérationnelle.

Pour ces raisons, la CFE-CGC s'abstiendra.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Galenon, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Galenon

M. Galenon. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, le parcours d'insertion des jeunes est devenu aujourd'hui particulièrement long et difficile, voire décourageant. En Outre-mer, la situation est particulièrement préoccupante, si l'on en juge uniquement par le taux de chômage des jeunes qui, dans la plupart de nos collectivités et départements ultramarins, dépasse les 50 % des actifs.

La situation est encore plus grave pour les jeunes ayant quitté le cursus scolaire sans diplôme ni acquis scolaire de base, qui ne suivent aucune formation et n'ont pas de perspectives de diplôme.

Le projet d'avis évoque clairement la multitude des dispositifs existants ainsi que la méconnaissance de ceux-ci par les jeunes. Outre-mer, ces dispositifs sont encore plus nombreux et dispersés du fait des compétences élargies des collectivités territoriales en matière sociale.

Nous partageons les préconisations visant à mieux coordonner les structures d'information et d'accompagnement aux droits, grâce à une meilleure gouvernance territoriale des politiques de jeunesse. Nous approuvons l'idée que les missions locales deviennent le « guichet unique territorialisé » de la jeunesse. L'instauration d'une porte d'entrée unique à l'information et surtout l'action coordonnée de tous les acteurs concernés doit être une priorité.

Au niveau national, une meilleure interaction interministérielle est également à rechercher eu égard à la dispersion des moyens, nombreux, parfois trop nombreux, qui sont mis en œuvre.

Cela dit, le groupe de l'Outre-mer regrette que la section ne se soit pas attachée à procéder à une étude du jeune depuis son entrée dans le système de formation jusqu'à son insertion dans la vie professionnelle et, jusqu'à la fin de sa vie, afin de mieux identifier les points de rupture.

S'agissant de nos territoires ultramarins, les défis à relever sont majeurs. Cette jeunesse est la clé du développement futur de nos collectivités et doit ainsi être pleinement accompagnée vers une insertion professionnelle réussie. La brutalité de la transition démographique en Outre-mer fait qu'il y a urgence à agir. Il est évident que notre assemblée devra, d'ici la fin de la mandature, engager un travail conséquent sur cette question.

Le groupe de l'Outre-mer votera le projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Prévost, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Prévost

M. Prévost. Monsieur le Président, Chers collègues, notre groupe tient à saluer ce premier projet d'avis porté par notre groupe sur les questions de jeunesse qui fait suite à celui sur la mobilité qui, sur le fond comme sur la forme, est le produit du renouvellement de la composition de notre assemblée et témoigne de notre prise en compte des problématiques des jeunes.

Avec ce projet d'avis, la section des affaires sociales a souhaité mettre sur la table la dégradation des conditions de vie des jeunes et pointer du doigt les ruptures de couverture sociale dont ils peuvent faire l'objet, qu'elles soient liées à une méconnaissance des droits, à leur incompréhension, à la difficulté d'y recourir ou, plus généralement, à leur insuffisance, voire inexistence.

Il apparaît dès lors que la nation consent d'ores et déjà à un effort conséquent en direction des jeunes mais que l'histoire a fait que cet effort est éparpillé entre de multiplies dispositifs segmentés, parfois contradictoires et que, bien souvent, un certain nombre de situations sont mal prises en compte par nos politiques publiques.

Nous pensons qu'il est important de ne pas opposer les jeunes entre eux bien que les jeunes soient traversés des mêmes inégalités sociales que le reste de la société, et que leur parcours soit évidemment différent - la jeunesse est hétérogène et diverse - les réponses doivent être adaptées à la diversité de ces situations.

Nous pensons important de mettre en avant ce qui fait le lien entre les différents jeunes et qui fait parfois un vécu de génération, la connaissance de la précarité à une étape ou un autre du parcours d'insertion, un même besoin de formation initiale en début de parcours et une même aspiration à l'autonomie.

C'est pourquoi une approche transversale et globale des politiques de jeunesse nous paraît indispensable.

Nous tenons à saluer les préconisations relatives à la méthode de mise en œuvre des politiques en direction des jeunes car les meilleurs discours et propositions ne valent rien si l'on ne dispose pas d'outils pour mettre en œuvre les politiques publiques sur un plan territorial du point de vue de la prospective, notamment avec le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse.

Nous pensons également que la proposition centrale d'un droit à la formation et la qualification est ce qui donne à cet avis son orientation politique parce que les jeunes ne veulent pas de la charité, ne veulent pas de mesures occupationnelles mais veulent que leur parcours d'insertion leur permette de se former dans de bonnes conditions avant de s'insérer durablement dans la vie active. Mais, si nous souscrivons entièrement au constat dressé, notre groupe souhaite cependant dépasser les compromis qui ont été parfois difficilement trouvés en section.

Le projet d'avis propose ainsi d'assouplir les critères d'accès au RSA activité pour les jeunes de moins de 25 ans. Nous pensons qu'il faut aller plus loin dans cet élargissement non pas que le RSA soit la réponse à tous les projets des jeunes mais rien ne justifie aujourd'hui le maintien de barrières d'âges discriminantes qui sont le signe d'une méfiance injustifiée en direction des jeunes jugés irresponsables parce qu'ils ne sauraient pas comment utiliser les aides qui leur seraient attribuées.

Rien ne justifie la stigmatisation d'une jeunesse qui doit quasiment présenter un certificat de moralité, voire de civisme avant de pouvoir prétendre à quels que dispositifs que ce soit. Et comme l'a rappelé le Président de la République, nous pensons qu'il faut rééquilibrer les transferts en direction des jeunes et entre les générations.

Pour cette raison, et dans l'espoir que le travail du conseil qui a été réalisé par Antoine Dulin et la section, serve de point d'appui à l'amélioration du dispositif existant et à la mise en place de nouvelles politiques en direction des jeunes, notre groupe votera en faveur de ce projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Pelhate, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Pelhate

M. Pelhate. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, au moment où le nouveau gouvernement souhaite faire de la jeunesse une des priorités de l'action publique, on ne peut que se féliciter que le Conseil économique, social et environnemental se soit opportunément saisi de la question du recours aux droits sociaux des jeunes.

Je voudrais féliciter le rapporteur tout d'abord pour le constat extrêmement préoccupant qu'il dresse sur la situation économique et sociale des jeunes et qui montre, s'il en était besoin, l'urgence à agir.

J'ai également beaucoup apprécié l'inventaire effectué sur l'ensemble des dispositifs *ad hoc* et les politiques publiques en matière de jeunesse.

Ce véritable millefeuille de mesures et d'interlocuteurs n'est guère favorable à une prise en charge efficiente des jeunes les plus en difficulté, c'est pourquoi il est impérieux de remettre à plat les politiques publiques pour l'avenir de nos jeunes et de la France, d'une part, et pour un bon usage de nos finances publiques d'autre part.

Au-delà des droits sociaux qui doivent faciliter l'entrée dans la vie active ou jouer leur rôle d'amortisseur social en cas de parcours non linéaire, une attention toute particulière doit être portée sur la formation.

Le groupe de l'agriculture est favorable à la mise en place d'une mesure de formation tout au long de la vie à condition qu'elle soit réellement qualifiante et permette de trouver un emploi. Selon nous, le projet d'avis aurait gagné en portée si l'accent avait été mis plus fortement sur cette notion de qualification.

En proposant un véritable parcours de formation, le secteur de l'agriculture veille depuis longtemps à assurer des débouchés à ses apprentis et à ses jeunes qui, en général, ne rencontrent aucune difficulté pour trouver un emploi.

Le groupe de l'agriculture a proposé deux amendements pour permettre aux jeunes de valider un trimestre pour chaque période de 200 heures équivalent SMIC, travaillées dans l'année, quel que soit le régime d'assurance vieillesse. Actuellement, ces heures font l'objet de cotisations, mais n'ouvrent à aucun droit à retraite pour les salariés concernés.

En plus d'augmenter le nombre de trimestres validés en fin de carrière, cette mesure aurait l'avantage de redonner aux jeunes, très pessimistes sur l'avenir des régimes de retraite, confiance en notre système.

Ces amendements ont été adoptés.

Pour permettre aux jeunes la meilleure entrée possible dans la vie active, nous aurions également été favorables à une prolongation de la prise en charge par l'assurance-maladie des actes et soins à caractère préventif jusqu'à l'âge de 20 ans ; à l'image de la prévention bucco-dentaire, dont les enfants peuvent actuellement bénéficier jusqu'à l'âge de 18 ans, qui pourrait être proposée aux jeunes adultes de 20 ans.

Les réserves que j'ai exprimées ainsi que l'expression d'opinions différentes au sein du groupe de l'agriculture sur la question du RSA conduisent le groupe de l'agriculture à partager son vote, mais il sera majoritairement favorable.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vincent-Sweet, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet

Mme Vincent-Sweet. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, les auditions et rencontres menées par la section dans le cadre de la préparation du projet d'avis qui nous réunit aujourd'hui ont confirmé une situation préoccupante pour les jeunes, bien différente de celle que la plupart de nous ont connue : exposition à la précarité du marché de l'emploi, vulnérabilité face au chômage, inégalités sociales croissantes. Autant de réalités qui nous engagent à réfléchir sur les possibilités actuelles de l'accès des jeunes à l'autonomie.

Le choix du Conseil économique, social et environnemental d'aborder l'impact des mutations sociales sous l'angle de l'accès des jeunes aux droits sociaux amène effectivement à considérer le problème dans sa dimension globale, incluant l'accès au logement décent, à une formation qualifiante ou à un emploi stable.

Merci au rapporteur d'avoir porté ce sujet avec écoute et passion et merci à la section pour ces échanges vifs et nourris.

Si le projet d'avis ne permet pas d'apporter des pistes de réponses à l'ensemble des questions soulevées, notre groupe soutient en particulier les quatre lignes suivantes : logement, santé, gouvernance, simplification.

Logement : l'accès au logement est une des clefs d'une insertion réussie. La préconisation du développement d'un système de cautionnement solidaire unique va dans le bon sens. En allant plus loin, il serait pertinent d'engager une véritable réflexion sur l'utilisation de notre parc immobilier, mais nous ne doutons pas que cela fera partie du futur avis du Conseil économique, social et environnemental consacré au logement des jeunes.

Santé : l'amélioration de la couverture sanitaire représente un véritable enjeu. Pour notre groupe, la question de la santé des jeunes va cependant bien au-delà et dépend notamment d'une alimentation et d'un environnement plus sains.

Gouvernance : nous soutenons la nomination préconisée d'un Haut-commissaire à la jeunesse rattaché au Premier ministre et chargé d'articuler les politiques publiques de jeunesse. Il est temps que l'État envoie un signal fort à la jeunesse en impulsant une politique de jeunesse coordonnée et adaptée.

Simplification : il y a consensus sur la nécessité de mettre à plat l'empilement des dispositifs d'aide aux jeunes afin d'en éliminer les moins efficaces et d'en garder les plus pertinentes. Entendre que le CIVIS ne peut distribuer, faute de moyens, que 10 % de la somme prévue pour aider les jeunes en grande difficulté est insupportable. Comment ne pas, dans cette situation, soutenir les préconisations visant à abonder un CIVIS qui deviendrait efficace, accessible et transparent, tout en renforçant l'accompagnement personnel du jeune ?

Par ailleurs, le fait que huit mille jeunes au lieu des cent soixante mille prévus accèdent au RSA activité et le risque que certains jeunes se retrouvent totalement sans ressources font pencher notre groupe pour l'assouplissement des conditions d'accès au RSA pour les jeunes de moins de moins de 25 ans ayant travaillé.

Néanmoins, ne faut-il pas réfléchir à aller plus loin ? L'amélioration de la saisine et le recours aux droits sociaux des jeunes nécessite un investissement et un accompagnement à la hauteur de l'enjeu ; un avenir soutenable pour tous.

Vous l'aurez compris, le groupe environnement et nature votera en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Basset, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Basset

Mme Basset. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, le Sénat, en mai 2009, intitulait un rapport d'information « *France, ton atout "jeunes" : un avenir à tout jeune* ». Trois ans après, vous reprenez le flambeau, Monsieur le rapporteur, pour assurer concrètement aux jeunes, et surtout aux jeunes les plus en difficulté, une effectivité de leurs droits sociaux. Le présent projet d'avis dresse un constat sans concession de la situation économique et sociale de la jeunesse.

Vous prenez soin toutefois d'apporter toutes les nuances nécessaires : hétérogénéité des parcours au sein d'une même génération avec cependant une inclinaison commune pour de nombreux jeunes en difficulté : celle d'une plus grande précarisation.

Le groupe de l'UNAF est sensible au travail ainsi mené car, comme le rappelait un ancien Président de la République : « *Si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société qui la méconnaît et qui la frappe a toujours tort* ».

Le groupe de l'UNAF tient à rappeler en préalable que famille et autonomie du jeune ne s'opposent pas. Bien au contraire, toutes les familles souhaitent que les enfants adultes deviennent autonomes. C'est d'ailleurs la concrétisation d'une éducation réussie.

L'autonomie est une nouvelle façon, en tant qu'adulte, de vivre son attachement affectif et solidaire à sa famille.

Ainsi, toute politique familiale et globale doit inclure l'acquisition des droits et des devoirs d'autonomie de tout jeune. La politique familiale et la politique en faveur de la jeunesse ne doivent pas s'opposer ni se concurrencer. Au contraire, il est impératif de bâtir des politiques publiques complémentaires.

L'autonomie n'est pas un état final, elle s'apprend en famille dès le plus jeune âge, se met progressivement en œuvre à l'adolescence et se vit à l'entrée dans l'âge adulte.

L'amélioration de l'accès et du recours des jeunes aux droits sociaux doit constituer l'un des axes d'une politique publique plus ambitieuse d'insertion des jeunes dans la société.

Le groupe de l'UNAF partage cette priorité. Comme le projet d'avis le préconise, il est important que les jeunes soit associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de jeunesse. L'installation d'un Comité d'orientation pour les politiques de jeunesse serait un signe fort à son attention, ainsi que d'organiser une représentation spécifique dans les CESER, comme c'est le cas dans notre assemblée.

La prévention du non-recours au droit doit devenir une préoccupation prioritaire de la part des professionnels. L'attention des organismes sociaux doit porter sur les changements de situation.

L'intervention au plus près de la survenance de l'accident de parcours est essentielle pour ne pas tomber dans la précarité.

Enfin, le projet d'avis est parvenu à un point d'équilibre intéressant en retenant deux temps pour la montée en charge des politiques publiques en faveur de la jeunesse :

- dans l'immédiat, améliorer et compléter les dispositifs existants avec une attention particulière aux jeunes en difficulté ;
- à terme, refondre les dispositifs pour construire, en concertation avec tous les acteurs, un futur droit à la qualification sans préjuger des moyens de financement pour y parvenir.

Le groupe de l'UNAF votera favorablement le présent projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Beaudet, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - M. Beaudet

M. Beaudet. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, le projet d'avis sur l'amélioration du recours aux droits sociaux des jeunes porte sur un thème fondateur : fondateur de la cohésion sociale, fondateur d'une amélioration de la confiance en France.

Les ressources que nous consacrons à nos enfants sont celles que nous consacrons à l'avenir ; elles sont moins un coût que l'investissement qui signe notre désir d'avenir.

Avec d'autres les mutualistes partagent la force de cette conviction.

Le groupe mutualité adhère pleinement à une compréhension des droits sociaux incluant l'accès au logement, à une formation qualifiante et un emploi stable. Qui pourrait argumenter que l'emploi des jeunes ne serait pas le problème principal de notre pays ? Un taux de chômage des jeunes actifs de moins de 25 ans de 20 % - 41 % dans les zones urbaines sensibles et 50 % en Outre-mer - et un âge moyen d'accès au premier CDI se situant à 27 ans en moyenne ne constitue guère un signe de progrès économique, social et humain.

Derrière les chiffres, que de difficultés, de solitude, d'engrenages nuisibles, lourds problèmes de santé compris. A mesurer les coûts de la désocialisation l'on constaterait combien ils sont supérieurs à ceux des dispositifs dont nous discutons. À tous les étages des dispositifs sociaux le texte met en évidence des écarts entre prévisions et réalisations, qu'il s'agisse du RSA avant 25 ans et du millefeuille de dispositifs spécifiques ouverts aux jeunes. Le rapporteur a raison de souligner le sentiment des jeunes de ne jamais répondre à la totalité des critères exigés. Devront-ils régler pour leurs aînés des charges considérables sans peut-être avoir droit eux-mêmes aux garanties dont bénéficiaient leurs parents ? N'allons-nous leur laisser en héritage que nos dettes à moyen et long terme, je pense à la Caisse d'amortissement de la dette sociale ?

Le groupe mutualité adhère à la vision d'insertion qui doit être le facteur de mise en cohérence des propositions. La participation des jeunes est requise à l'instar du travail du CROUS ou de la gestion du régime de Sécurité sociale étudiante. L'idée québécoise du « paragraphe jeunesse » permettant d'apprécier les impacts des politiques sur la jeunesse est remarquable.

Le groupe mutualité adhère aussi à l'établissement d'un nouveau droit universel à l'éducation, à la formation et à la qualification tout au long de la vie avec pour ambition de renforcer l'égalité des possibles.

Le groupe mutualité partage donc le diagnostic et les préconisations, même s'il regrette la portée somme toute limitée du projet d'avis. La jeunesse est en proie à des mutations considérables. Notre rapporteur a parlé d'un nouvel âge de la vie. Or, face à cette situation du fait des prérogatives de la section ou des effets de borne, du fait des compromis que le rapporteur a dû et su faire nous ne pouvions sortir d'un examen partiel du sujet.

Les propositions utiles de ce projet d'avis ne sont pas suffisantes pour être comprises comme une étape significative d'une véritable politique de la jeunesse dont notre Conseil serait l'un des initiateurs parmi les plus dynamiques.

Au terme de ce travail, nous avons encore à faire en sorte que notre Conseil soit en mesure de proposer une politique de la jeunesse, un véritable « big-bang » des politiques de jeunesse.

Le groupe de la mutualité votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme du Roscoät, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme du Roscoät

Mme du Roscoät. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues j'ai volontairement laissé ma place à Nadia El Okki, dont je partage le point de vue. Qui mieux qu'elle peut s'exprimer sur le sujet qui nous préoccupe ? Cette fille de harki a su se faire un chemin dans notre société. Elle a su s'accrocher. Sa volonté et son désir de réussir l'ont conduit à franchir les obstacles que rencontrent beaucoup de jeunes aux parcours semés d'embûches.

Nadia sait qu'aux droits il faut associer des devoirs. Elle est aujourd'hui élue, c'est une femme responsable qui s'est exprimée devant vous. Comme elle, je ne peux pas cautionner un rapport qui pour faire plus *soft* n'a pas inscrit les douze milliards supplémentaires que devrait coûter un RSA jeunes, tel que souhaité par le rapporteur et rappelé à l'instant par Jean-Baptiste Prévost et ce dans un contexte économique catastrophique.

En tant que conseiller général, j'avais été profondément choquée de lire dans certains dossiers d'un fonds d'aide aux jeunes « *mon objectif est d'atteindre 25 ans pour toucher le RMI* ». Quelle tristesse ! Est-ce l'avenir que nous voulons pour notre jeunesse ?

Ma réponse est clairement non. Nous avions demandé de supprimer les dépenses non productives. Ne nous a-t-on pas dit que certains coûts de fonctionnement dépassaient le montant des aides allouées ? Nous voulions nous recentrer sur ce qui marche en déployant les moyens existants. Il est certes plus facile de produire un rapport généreux en laissant à d'autres le soin de trouver les financements que de trouver des solutions alliant efficacité et faisabilité.

Pas de droit sans devoir. Oui à la formation qui est un droit légitime et raisonnable, dès lors qu'il y a obligation de se former vers des métiers d'avenir et de rembourser cette aide par un engagement de deux à trois ans au sein de l'entreprise qui a accueilli et formé.

Je crois en notre jeunesse. Il faut la responsabiliser, l'accompagner sur le chemin de la réussite et non pas se contenter de se donner bonne conscience en proposant des pistes irréalistes qui ne feront qu'accroître son désarroi.

M. le Président. Tous les orateurs des groupes s'étant exprimés, la discussion générale est close.

Nous allons donc maintenant procéder au vote.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes Chers collègues, le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de votants : 206
- Ont voté pour : 120
- Ont voté contre : 19
- Se sont abstenus : 67

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(*Applaudissements)*

M. le Président. La parole est à M. Fondard, Président de la section des affaires sociales et de la santé.

M. Fondard. Monsieur le Président, je souhaite remercier les conseillers pour le vote de ce projet d'avis. Je remercie particulièrement le rapporteur car, vous l'avez bien compris, la tâche n'a pas été facile ! Il a essayé de rapprocher un certain nombre de points de vue. Cela n'a pas suffi, mais le vote favorable est là.

Je remercie les administratrices, Marie-Grâce Lux et Christine Delière, pour le travail, toujours difficile dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'avis. Je remercie également les membres de section. Les débats ont été vifs et passionnés. Pour certains, nous sommes allés trop loin, pour d'autres nous ne sommes pas allés suffisamment loin ! Vous avez entendu leur expression, vous avez entendu les préconisations mettant en avant les nécessaires avancées dans notre société pour combattre la pauvreté des jeunes.

Ce qui est à l'origine de la pauvreté des jeunes, c'est le manque de qualifications, qui les empêche de décrocher un emploi, et donc, de trouver un logement. Je souhaite que notre avis permette une prise de conscience des décideurs politiques afin qu'ils prennent les mesures appropriées en faveur de ces jeunes qui sont laissés au bord de la route, au bord du chemin, et pour leur permettre de vivre dignement.

M. le Président. Je remercie à mon tour Mme Lux et Mme Delière. Je remercie notre rapporteur d'avoir indiqué ce qui fait consensus et ce qui fait débat. La jeunesse fait l'objet d'une préoccupation permanente de la part de notre Conseil économique, social et environnemental.

La séance est levée.

La séance est levée à 18 heures 40.

Prochaine séance le mercredi 13 juin 2012 à 14h30.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendements déposés sur le projet d'avis *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*

Amendement n° 1 Déposé par le groupe de l'agriculture Page 3 - après ligne 21 - insérer le tiret suivant : - en garantissant pour les étudiants la valorisation des droits retraite acquis durant les activités salariées de courte durée ;
Amendement n° 2 Déposé par le groupe de l'agriculture Page 32 - après ligne 10 - ajouter un nouveau point 2 ainsi rédigé (en actualisant la numérotation des points suivants) : **2. Garantir la valorisation des droits retraite acquis durant les activités salariées de courte durée** L'acquisition des droits vieillesse repose sur le principe d'une cotisation assise sur une assiette d'au moins 200 SMIC horaire pour la validation d'un trimestre. Mais la comptabilisation se fait régime par régime, sans possibilité de cumul. Le CESE recommande que cette possibilité soit ouverte aux jeunes, par voie dérogatoire. Cette mesure aurait l'avantage de montrer aux jeunes que, d'une part, tout travail déclaré ouvre des droits, et que, d'autre part, la préparation de la retraite est une démarche qui s'inscrit dans la durée.

Annexe 2 : Suite donnée par la section des affaires sociales et de la santé aux amendements déposés sur le projet d'avis *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*

Amendement n° 1 Cet amendement déposé par le groupe de l'agriculture a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé : Page 3 - après ligne 21 - insérer le tiret suivant : - en garantissant pour les jeunes la valorisation des droits retraite acquis durant les activités salariées de courte durée ;
Amendement n° 2 Cet amendement déposé par le groupe de l'agriculture a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé : Page 32 - après ligne 10 - ajouter un nouveau point 2 ainsi rédigé (en actualisant la numérotation des points suivants) : **2. Garantir la valorisation des droits retraite acquis durant les activités salariées de courte durée** L'acquisition des droits vieillesse repose sur le principe d'une cotisation assise sur une assiette d'au moins 200 SMIC horaire pour la validation d'un trimestre. Mais la comptabilisation se fait régime par régime, sans possibilité de cumul. Le CESE recommande que cette possibilité de cumul soit ouverte aux jeunes. Cette mesure aurait l'avantage de montrer aux jeunes que, d'une part, tout travail déclaré ouvre des droits, et que, d'autre part, la préparation de la retraite est une démarche qui s'inscrit dans la durée.

Annexe 3 : *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes* - Diaporama illustrant les propos de M. Antoine Dulin, rapporteur

Une jeunesse hétérogène aux parcours non linéaires

8 millions de jeunes de 18 à 27 ans

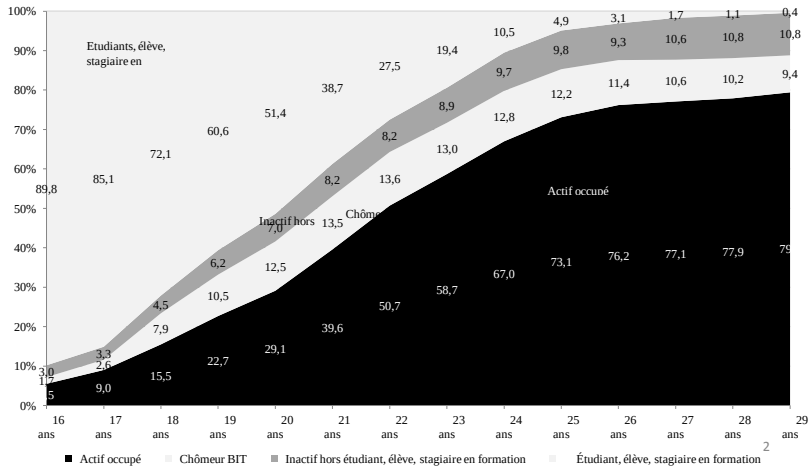

2

Un nouvel âge de la vie

22 % des 18-24 ans actifs sont au chômage, 43% des jeunes hommes en zones urbaines sensibles et plus de 50% dans les territoires d'Outre Mer

27 ans : moyenne d'âge du premier emploi stable (il était de 20,5 ans en 1975 et de 22,5 ans en 1992)

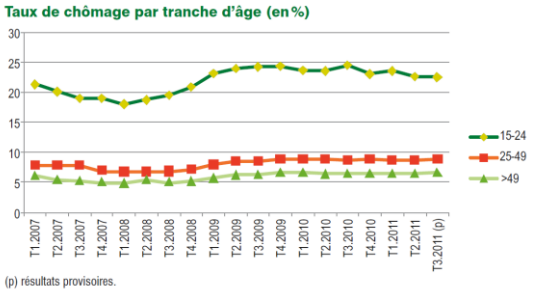

(p) résultats provisoires.
Champ : Métropole et Dom, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.
Sources : INSEE.

3

Une jeunesse de plus en plus précaire

1 jeune sur 5 en dessous du seuil de pauvreté, près de 10 points de plus que la population globale.

Un accès difficile au logement : **1/3 des personnes** accueillies dans les centres d'hébergement d'urgence sont des jeunes.

Un jeune sur 6 n'a pas de complémentaire santé.

13,1 % des jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation : environ 150 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans qualification

Des solidarités familiales de plus en plus sollicitées

Part des «jeunes en risque» en 2007 parmi les 15-29 ans ayant quitté l'école en 2005

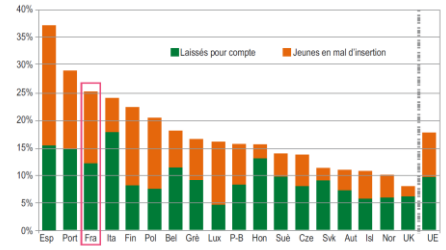

Sources : OCDE d'après EU-SILC 2005-2007

Un accès difficile aux droits sociaux, facteur de non recours et de rupture dans les parcours

Un système de sécurité sociale qui ne s'est pas adapté à ce nouvel âge de la vie

Un millefeuille de dispositifs complexe et illisible pour les jeunes mais aussi pour les professionnels (*ex : des critères d'âge)*

Une multiplicité d'acteurs et une absence de coordination au niveau national et territorial, facteur d' inégalités (ex : *Fonds d'Aide aux Jeunes*)

Une information et un accompagnement insuffisant : gestion de la pénurie (ex *contrat Jeune Majeur / CIVIS*)

Un constat qui pose des choix de société

Plusieurs débats ont émergé dans la section autour de différentes visions de société :

- aides ciblées vers certains jeunes / universalité des droits
- droit commun / dispositifs spécifiques
- ayant droit / individualisation des droits
- centralisation / décentralisation
- assistanat / autonomie

6

La jeunesse : une priorité politique

Développer l'accompagnement des jeunes dans leur accès aux droits sociaux

- renforcer l'éducation aux droits dans l'enseignement primaire et secondaire
- structurer un service public de l'information et de l'accompagnement
- renforcer le rôle des missions locales et du Crous dans leur dynamique d'accompagnement global du jeune

Rénover la gouvernance nationale et territoriale des politiques jeunesse en associant les jeunes dans leur définition et leur mise en oeuvre

- développer la coordination interministérielle avec la nomination d'un haut commissaire à la Jeunesse
- coordonner le travail des acteurs des politiques jeunesse au niveau d'un bassin de vie
- installer un Conseil d'orientation des politiques jeunesse

7

La jeunesse : une priorité politique

Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

- instaurer un chèque santé pour les jeunes de 18 à 25 ans sous la forme de l'Aide à la complémentaire santé
- mettre en place un système de cautionnement solidaire pour faciliter l'accès au logement pour les jeunes
- Garantir les ressources des jeunes :
  - abonder les ressources du CIVIS
  - assouplir les conditions d'accès au RSA activité pour les jeunes de moins de 25 ans
  - instaurer un droit à la qualification et à la formation pour tous, tout au long de la vie assorti d'une allocation.